

Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1913-14

PRESIDENT

M. Le LIEUT.-COL. A. E. LABELLE, "The St. Lawrence Flour Mill Co." 1110 rue Notre-Dame Ouest.

1er VICE-PRESIDENT

M. ADELARD FORTIER, "The Montreal Dairy Co." 290 Ave. Papineau.

2ème VICE-PRESIDENT

M. S. D. JOUBERT, président de la Maison Lamontagne Limitée, 338 Notre-Dame Ouest.

TRESORIER

GEORGES GONTHIER, comptable expert, financier, de "St. Cyr, Gonthier & Frigon" et de "Gonthier & Midgley", 103, St-Frs-Xavier.

SECRETAIRE

M. W. U. BOIVIN, marchand, Vice-président du Conseil Fédéral de l'Association des marchands-détailliers, 791, Mont-Royal Est.

AVOCATS-CONSEILS

M. LOUIS J. LORANGER, Conseil du Roi, Docteur en Droit, 89, St-Jacques.

M. LEON GARNEAU, C. R. 86 rue Notre-Dame Ouest.

CONSEIL D'ARBITRAGE.

— MM. Lieut.-Colonel A. E. Labelle, Adélar Fortier, D. Parizeau, H. Laporte, Joseph Contant, Damase Masson, L. E. Geoffrion, H. A. A. Brault, C. H. Catelli, Isaie Préfontaine, O. S. Perrault, Fred. C. Larivière.

CONSEILLERS

M. Baillargeon, J. B. ent-de Camionnage, 329 Ontario Est.

M. Berthiaume Arthur, gérant général de "La Presse".

M. Bédard Rodolphe, Comptable-Expert, 55 St. Frs-Xavier.

M. D'argencourt L. O., épiciér, 379 St-Denis.

M. Desmarteau Alexandre, liquidateur, 60, rue Notre-Dame Est.

M. DeTonnancour L. C., marchand-tailleur, 61, Notre-Dame Est.

M. Dufresne, Oscar, Fab. de Chaussures, 444 Ave. Pie IX.

M. Ethier Joseph, de "Laporte, Martin & Cie." 568, St-Paul.

M. Filliatraut Joseph, de "Filliatraut & Lesage", 429, St-Laurent.

M. Frigon A. P., de "St. Cyr, Gonthier & Frigon", 103, St-Frs-Xavier.

M. Gagné Léon, Western Lumber Co. 180 St-Jacques.

M. Gareau J. O., marchand de nouveautés, 1502, St-Laurent.

M. Granger Alph. A., libraire, de "Granger Frères, Limitée", 43, rue Notre-Dame Ouest.

M. Gravel Ludger, négociant, 26, Place Jacques-Cartier.

M. Labrecque J. O., marchand de charbon, 141, rue Wolfe.

M. Lavallée A. S., marchand de Chaussures, 191 St-Laurent.

M. Martin C. E., de "P. P. Martin & Cie." 336, St-Paul.

M. Pausé Frank, Ent. & Manufacturier, C. Notre-Dame et Green.

M. Rolland, Emile, de l'Imprimerie Moderne, 39 rue Dowd.

M. Tarte Eugène, Co-proprétaire, de "La Patrie", rue Ste-Catherine Est.

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL EX-OFFICIO

ANCIENS PRESIDENTS

M. D. Parizeau, Ex-M. P. P. marchand de bois, 2395, rue St-Laurent.

M. l'ex-maire H. Laporte, président de la Banque Provinciale du Canada, épiciér en gros de la maison Laporte, Martin & Cie, Limitée, administrateur du Crédit Foncier franco-canadien, 564, rue St-Paul.

M. Joseph Contant, Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université Laval, directeur de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, officier d'Académie, 231, rue Notre-Dame Est.

M. Damase Masson, négociant, 67, Bleury.

M. L. E. Geoffrion, Commissaire du Hâvre de Montréal, 101, Sherbrooke Est.

M. H. A. A. Brault, ancien négociant, 325, avenue Decelles, Northmount.

M. C. H. Catelli, Commandeur de la Couronne d'Italie, 626 Ave. de l'Hôtel de Ville.

M. Isaie Préfontaine, président de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et Président d'Honneur de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec Transportation Bldg.

M. O. S. Perrault directeur de l'Imperial Tobacco Co. of Canada Limited, 900, rue St-Antoine.

M. Frédéric C. Larivière, Président "Larivière Inc.", 911, St-Laurent.

M. Arm. Chaput, de "Chaput, fils & Cie. 2 de Bresoles.

ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER

M. A. Racine de "Alphonse Racine & Cie", marchands en gros de nouveautés, directeur de la Banque Provinciale du Canada, 340, rue St-Paul.

M. Ubalde Garand, banquier, de Garand, Terroux & Cie, 48, rue Notre-Dame Ouest.

M. L. J. A. Surveyer, quincaillier, 52, rue St-Laurent.

M. A. V. Roy, I. C., et industriel, 224, rue St-Jacques.

M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, rue St-Laurent.

M. Joseph Fortier, Fab. papetier, 210, rue Notre-Dame Ouest.

Président de la Chambre Syndicale de Construction. — M. N. Simoneau, électricien, 583, Notre-Dame Ouest.

AUDITEURS. — M. Nap. St-Amour, Banque de Québec, M. Eugène Prévost, 112, St-Jacques.

COMMISSIONS PERMANENTES DE LA CHAMBRE POUR 1913-1914.

Le président fait partie ex-officio de tous les comités.

AFFAIRES MUNICIPALES. — MM. S. D. Joubert, président; Isaie Préfontaine, C. H. Catelli, T. Charpentier, Ludger Gravel, J. O. Labrecque, H. Laporte et L. E. Gauthier.

AGRICULTURE ET COLONISATION. — MM. Etienne Blanchard, président, Damase Parizeau, Arthur Berthiaume, et Alphonse décarie, Louis Perron.

BEURRE ET FROMAGE. — MM. Chs. Langlois, W. Champagne, L. O. D'Argencourt, Adélar Fortier, A. A. Labrecque, Z. Limoges, J. A. Vaillancourt.

BULLETIN. — MM. Jos. Contant, président Emilien Daoust, Arthur Berthiaume, Emile Rolland, A. J. de Bray, Geo Gonthier, A. A. Granger, L. J. Loranger, C. R. et Eug. Tarte.

COMPTABILITE. — MM. Alf. Cinqmars, président, Rod. Bédard, Alex. Desmarteau, P. H. Dufresne, P. A. Gagnon, Henri Viau.

CUIRS ET PEAUX. — MM. L. E. Gauthier, président Jos. Daoust, Raoul Claude, F. B. Drouin, Paul Galibert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanctôt, A. S. Lavallée.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES. — MM. A. V. Roy, président, Geo. Esplin, Jos. Fortier, A. A. Granger, Oscar Dufresne, F. C. Larivière, Alex. Machéras, J. T. Marchand.

EPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES. — MM. Jos. Ethier, président Armand Chaput, L. O. D'Argencourt, L. E. Geoffrion, Nap. Gendreau, Alex. Orsall, J. F. Sauriol.

EXPOSITIONS ET MUSEES. — MM. Jos. Contant, président, C. H. Catelli, J. A. Beaudry, L. C. de Tonnancour, J. O. Gareau, Thos. Gauthier, A. H. Hardy, Alex. Michaud, O. S. Perreault, Louis Perron.

FERS ET METAUX. — MM. Alex. Prud'homme, président; Ludger Gravel, Alfred Jeannotte, I. L. Lafleur, Jos. Letourneux, L. J. A. Surveyer, F. C. Larivière.

MEMBRES D'HONNEUR DE LA CHAMBRE

Lord Strathcona et Mount-Royal. L'Hon. Sir Lomer Gouin.
Hon. Juge S. Beaudin.

FINANCES. — MM. Damase Masson, président Adélar Fortier, Armand Chaput, Alex. Desmarteau, Jos. Fortier, Geo. Gonthier, J. B. A. Lanctôt, C. E. Martin.

HAUTES ETUDES COMMERCIALES. — MM. Jos. Contant, H. Laporte, Geo. Gonthier, L. E. Geoffrion Trefflé Bastien, E. C. Vidricaire.

LEGISLATION. — MM. l'hon. N. Pérodeau, C. L. président; Adélar Fortier, Louis Jos. Loranger, C. R.; Léon Garneau, C. R.; J. A. Beaudry, Edmond Brossard, Zéphirin Filion, A. P. Frigon, Alex. Desmarteau, O. S. Perreault.

MINES, BOIS ET FOREST. — MM. Léon Gagné, président; Frank Pausé, Rod. Tourville, Henri Mathieu, Julien Therrien, J. H. Danseur, Octave Lemay, J. T. Armand, J. T. Marchand, Léon Sobier, Alph. Renaud.

NOUVEAUTES. — MM. F. B. Drouin, président, Alph. Racine, J. N. Dupuis, J. F. Loisel, Jos. Filliatraut, J. O. Gareau, A. H. Hardy, C. E. Martin.

PRODUITS CHIMIQUES. — MM. J. A. E. Gauvin, président; Henri Lanctôt, Arthur Décarie, P. V. Rougier, Henry Miles, J. G. A. Filion, Paul J. Ledue.

RECEPTION. — MM. Rod. Bédard, président; Jos. Fortier, J. A. Beaudry, J. F. Loisel, Adélar Fortier, Damase Masson, O. S. Perrault, Alph. Renaud.

TRANSPORTS, POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONS. — MM. C. H. Catelli, président, Alex. Desmarteau S. D. Joubert, L. E. Geoffrion, Damase Masson, J. P. Mullarkey, J. B. Baillargeon, W. I. Gear, A. H. Hardy, Duncan McDonald.

VINS ET LIQUEURS. — MM. Armand Chaput, H. G. Bisson, Albert Hudon, L. Larue, F. X. St. Charles, L. A. Wilson.

MEMBRES A VIE

MM. Fred. C. Larivière, C. H. Catelli, Isaie préfontaine, Ovilas S. Perrault, Joseph Fortier, U. Garand, Arthur C. Larivière, F. D. Shallow, J. Arthur Villeneuve, Louis J. Locanger, C. R., Fortunat Bourbonnière, C. R.

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL.

14 Année

Montréal, Mars 1913

No 3

DIRECTEUR : ARTHUR LEMONT, Bachelier ès-Sciences, Secrétaire-Archiviste.

Sommaire

Les Officiers de la Chambre de Commerce	51
La Création de nouvelles grandes commissions à la Chambre	56
Dix-huit raisons pour lesquelles tout homme d'affai- res devrait faire partie de la Chambre de Com- merce	58
Chronique des tribunaux	60
Notes et renseignements	61
Les travaux de la Chambre	65

Les Officiers de la Chambre de Commerce

Quelques notes biographiques sur M. M. Labelle, Fortier, Joubert, Gonthier et Boivin

Comme nous l'avons annoncé le mois dernier, notre Chambre a procédé à ses élections annuelles, et à élu M. le Lieut.-Col. A. E. Labelle, président, M. Adélarde Fortier, 1er vice-président; M. S. D. Joubert, 2ème vice-président; puis elle a réélu M. George Gonthier, trésorier et M. W. U. Boivin, secrétaire.

Comme on le voit, l'exécutif est composé d'hommes marquants dans le monde des affaires, et dont la réputation ne donnera que plus de prestige à notre institution. Avec les officiers élus le 12 février, notre Chambre a pour dignitaires des représentants du grand commerce de farine, de produits laitiers, de marchandises en cuire, de la finance et de la comptabilité, puis du commerce de nouveautés en détail; de plus le conseil compte parmi ses membres des représentants des autres Chambres du Commerce.

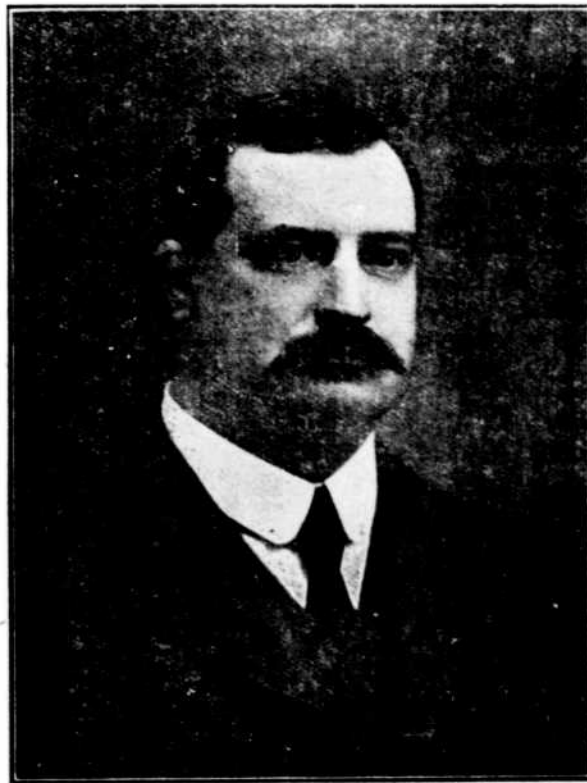
Nous sommes heureux de publier aujourd'hui quelques notes biographiques sur nos officiers; elles ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs, croyons-nous.

M. le Lieut.-Col. A. E. Labelle.

Le président de la Chambre, M. Lieutenant-Col. A. E. Labelle n'est pas seulement un militaire très populaire; il jouit d'une considération non moins grande comme homme d'affaires. Il est directeur-gérant de la "St. Lawrence Flour Mills Company",

Il naquit à Montréal, le 23 août 1866; il est fils de feu M. H. Labelle, ancien inspecteur des grains.

Après ses études à l'Académie de l'Archevêché, il débuta au service de la maison A. D. Thompson and Co., Quelques années plus tard il entra à l'emploi de feu W. W. Ogilvie, et lors de l'organisation de la "Ogilvie Flour Mills Co.", en 1897, fut promu gérant local, poste qu'il abandonna en 1910, après vingt-six ans de service. La même année, de concert avec Geo. A. Grier, sir Rod. Forget et Thos. Williamson, il organisa la "Saint Lawrence Flour Mills Co.", dont il fut élu directeur-gérant.



M. LE LIEUTENANT-COLONEL A. E. LABELLE.

Président

Le lieutenant-colonel Labelle est membre du Board of Trade, président de la Chambre de Commerce et membre de la "Corn Exchange Association". Il est de plus le directeur d'une foule d'autres institutions commerciales ou financières. Commandant du 65ème régiment par deux reprises, le lieutenant-colonel Labelle a été nommé le 22 mars dernier commandant de la 12ème brigade d'infanterie de Montréal.

En décembre dernier le gouvernement fédéral nommait M. Labelle l'un des commissaires du port de Montréal; nomination qui fut très bien accueillie partout et par tous.

M. Adélarde Fortier.

Parmi les hommes d'avenir de notre monde commercial, M. Adélarde Fortier, 1er vice-président de la Chambre compte au premier rang, et ceux qui ont l'avantage de le connaître savent que nous n'exagérons pas. Depuis quelques années cet homme, jeune encore, a su par son travail, son énergie, et son esprit d'entreprise conquérir une position des plus enviabiles.

C'est à Sainte-Scholastique, dans le comté des Deux-Montagnes que naquit M. Fortier en 1875. Son cours d'étude terminé au collège commercial de Sainte-Scholastique, M. Fortier vint à Montréal à l'âge de quinze ans pour embrasser la carrière commerciale. Pour être mieux préparé il n'avait pas négligé de bien apprendre l'anglais et à cette fin il a fait un séjour d'une année à Laclute pour se familiariser avec cette langue.



M. ADELARD FORTIER.
1er Vice-Président.

A Montréal il entra à l'emploi de M. Chs. Langlois, chez qui il fit ses premières années. En 1902 il s'associa avec M. Fortunat Monette, qu'il n'a pas abandonné depuis, et tous deux organisèrent la maison Fortier et Monette, qui faisait le commerce de provisions. Cette maison dura jusqu'en 1908, mais entre temps M. Fortier avait fondé, en 1904 la "Montreal Dairy" et en 1908 ce nouvel établissement se développant rapidement, l'ancienne maison Fortier et Monette fut vendue à la Cie "Matthews Limited." Depuis qu'elle existe la "Montreal Dairy" a toujours été de succès en succès et en 1911 elle dû s'établir avenue Papineau, où elle fait un commerce considérable de produits laitiers.

M. Fortier est membre de la Chambre depuis 1910, et ses amis ont vite reconnu ses mérites, puisqu'ils se sont

empressés de le porter à la vice-présidence en 1912. M. Fortier depuis qu'il est membre a toujours pris sa tâche à coeur, et il n'a jamais manqué de saisir le conseil de questions aussi variées qu'importantes, dans le but de faciliter l'expédition des affaires.

M. S. D. Joubert.

Le second vice-président de la Chambre de Commerce, M. Stanislas Donatien Joubert jouit aussi de beaucoup de considération dans le monde des affaires, et d'une belle réputation dans tout le pays. M. Joubert est encore un des canadiens-français qui a le mieux réussi, il est aujourd'hui sans contredit le président de l'une des plus importantes maisons de sellerie de notre pays, nous voulons parler de la "Maison Lamontagne, limitée."

M. Joubert naquit au Sault-au-Récollet en 1853; son père était M. Jean Didier Zéphirin Joubert et sa mère Clémentine David. Il reçut son instruction dans les écoles commerciales de Montréal et de Boston.



M. S. D. JOUBERT.
2me Vice-Président.

Il débuta commis chez Prévost, Hébert et Cie, à Montréal en 1871, qu'il quitta en 1874 pour entrer au service de M. Hector Lamontagne; après avoir été commis chez Lamontagne jusqu'en 1894, il fut appelé à devenir associé de Lamontagne & Cie. En 1899 se fonda la "Maison Lamontagne, limitée", qui acheta les intérêts de la Compagnie Lamontagne, et M. Joubert devint le président de la nouvelle maison, dont il fit une grande institution, aidé de ses associés.

M. Joubert fait partie de l'Association des voyageurs de commerce, de la Chambre de Commerce, depuis nombre d'années, du Board of Trade, et de l'Association des Manufacturiers canadiens.

M. Joubert est président du comité des Affaires municipales de notre Chambre. Il fut un des pionniers de la ville d'Outremont. Il est en outre, gouverneur de l'Hôpital Notre-Dame.



Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence de terres du Dominion pour le district. L'entrée par procréation pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du futur colon.

Devoir.—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédés uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa soeur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix \$3.00 l'acre. **Devoir.**—Devra demeurer six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon ou ne pouvant obtenir sa préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$3.00 l'acre.

Devoir.—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

Charbon.—Les droits de mine de charbon peuvent être loués pour une période de 2 ans, pour un loyer annuel de \$100 l'acre. Un postulant ne peut en acheter plus de 2,500 acres. Royauté: cinq cents la tonne qui devront être reçus sur le charbon miné.

W. W. CORY,

Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Elles Vont Partout



Les lignes de Téléphone à Longue Distance du Téléphone Bell ne sillonnent pas seulement les grandes voies de communication, mais s'étendent aussi aux chemins de traverse.

C'est ainsi que vous pouvez atteindre à peu près partout la personne à laquelle vous désirez parler!

S'il s'agit d'épargner du temps, d'éviter des ennuis, le Téléphone à Longue Distance est votre allié.

Appelez le "Long Distance" demandez les tarifs.



La Compagnie Canadienne
du Téléphone Bell.

INTERCOLONIAL RAILWAY

Vous trouverez un plaisir réel à lire les pamphlets des Chemins de Fer du Gouvernement Canadien

DE L'INTERCOLONIAL ET DE L'ILE DU
PRINCE-EDOUARD

L'ancienne Capitale

Québec la plus vieille ville du nouveau monde, son histoire, sa romance.

La Ville des Loyalistes.

St-Jean, N. B. son présent et son passé. Sa superbe position et son avenir.

Halifax Historié

La Nouvelle Ecosse, principale dans le bon vieux temps, alors que l'argent coulait comme l'eau.

Le Jardin du Golfe.

La beauté estivale de l'île Prince Edouard.

Une partie du Canada que les Touristes ne peuvent manquer de voir.

Les pamphlets sont artistement faits et peuvent être obtenus gratis en écrivant au

Departement General des Passagers

Chemin de Fer INTERCOLONIAL

MONCTON, N. B.

Valises ••• Harnais ••• Sacoques •••

Valises pour Voyageurs de Commerce, faites sur commande



Selles, Couvertes pour chevaux, Sacs de Voyages, Etc.

FABRIQUE DE

Jamontagne Limitée.

—BLOC BALMORAL—

RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL, Can.

Fumez les CIGARETTES



SWEET CAPORAL

AVOCATS

J. B. Archambault
J. A. Robillard C. R.
Paul Beaudry

J. A. Julien
Jos. B. Bérard
G. Marin

Archambault, Robillard, Julien, Bérard,
Beaudry & Marin

AVOCATS et PROCUREURS

15, RUE ST-JACQUES, MONTREAL
Téléphone: Main 7693 Address: Télégraphique "Lecode"
7694 Code: A.B.C. & Watkins

Tel. Main 2225

DONAT BRODEUR, C.R.

AVOCAT

80 rue St-Jacques, MONTREAL.

Edmond Brossard

AVOCAT

Etude légale LeBlanc, Brossard & Forest

Edifice DU Credit Foncier

Tel. Main 315 35, St-Jacques Montreal

Gouin, Lemieux, Murphy Bérard & Perrault

AVOCATS

Edifice Banque de Québec, Montréal

Sir L. Gouin, C. R. Hon. R. Lemieux, C. R.
D. R. Murphy, C. R. Hon. L. P. Bérard, C. R.
Antonio Perrault, L.L.L. J. H. Dillon, B. C. L.

F. W. Hibbard, C. R. Louis Boyer, C. R.
Louis Gosselin, B.C.L. Hon. R. Dandurand, C. R.
Conseil

HIBBARD, BOYER & GOSSELIN
AVOCATS

Tel. Main 1453
Té. Main 2655 112, rue St-Jacques, Montréal

Tel. Bell Main 2279.

A. PAPINEAU MATHIEU

De la Société Légale Mullin & Mathieu

AVOCAT

401 et 402, Edifice de la Banque d'Epargne

180, rue St-Jacques, MONTREAL

Cable Address "Dongor"

L. A. Rivet, K. C., Bell Telephone: Main 7598
L. G. G. " " " " 7599
John A. Sullivan,

Rivet, Glass & Sullivan

Advocates, Barristers, Solicitors and Commissioners

Trust & Loan Building

30 S. John's Street, Montreal

Paul St-Germain, L.L.L. L. Guérin, L.L. B.
B.-P. Raymond.

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS

80, rue St-Jacques, MONTREAL
Tel. Bell Main 5154-5155

Tel. Main 7155

E. FABRE SURVEYER, C. R.

AVOCAT ET PROCUREUR

Edifice Dominion Express Montréal

Correspondants a New York:

MM. DALY, HOYT & MASON
AVOCATS, 15, rue William

INGENIEURS-CIVILS

TEL. BELL MAIN 8240

DE GASPE BEAUBIEN

B. S. McGill

M. Ass. C. S. C. E. - M. Ass. A. I. E. E.

INGENIEUR-CONSEIL

Estimés, Plans et Devis.

Ch. 28 Edifice Assurance Royale

PLACE D'ARMES, MONTREAL

Tel. Bell Main 874.

A. & E. LOIGNON

INGENIEURS

CIVILS

17, Cote de la PLACE d'ARMES

MONTREAL

PAUL E. MERCIER, B.A. Sc., I.C.,
Prof. à l'Ecole Polytechnique,
Membre de la Société des I.C. Canadiens,
Membre de la Société des I.C. de France,
Membre de la Corp. Arp. de Québec.

S. A. BAULNE, B.A. Sc., I.C.,
Prof. à l'Ecole Polytechnique,
Membre de la Société des I.C. Canadiens,

BAULNE & MERCIER

INGENIEURS CONSEILS & GEOMETRES

Montréal

503, POWER B'L'D'G,

TELEPHONE MAIN 4348.

Ponts, Routes et Chemins de Fer.
Cadastré, Bornage.
Pavages, Aqueducs, Egouts.
Constructions Métalliques et Béton Armé.
Construction et Installation d'usines.
Installation de Pouvoirs d'Eau etc.
Municipalisation, Système d'Éclairage.

Arpentages
Plans
Devis
Estimés
Surveillance
Expertise
Rapports

POUR

Surveyer & Frigon

INGENIEURS-CONSEILS

Expertises, Levées de Plans, Estimations
et Projets

Rapports techniques et financiers

Bureau principal: 56 Côte Beaver Hall

Telephone Uptown 3808

MONTREAL.

NOTAIRES

Tel. Bell 1859
LEANDRE BELANGER, ADRIEN BELANGER
Belanger & Belanger

NOTAIRES, COMPTABLES
ET COMMISSAIRES

30, rue, St-Jacques MONTREAL

Tel. Bell Main 688. Résidence 957 St Denis
Tél. St-Louis 952

ROSAIRE DUPUIS, L.L.L.

NOTAIRE

Edifice Trust & Loan

50, rue St-Jacques, MONTREAL.

Tel. Bell Main 7785. Résidence: 457 Duluth Est
Tél. St-Louis 3585

LUCIEN GIROUX

NOTAIRE

Argent à prêter, règlement de successions.

43, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL
Edifice F.-X. ST-CHARLES Ltée

W. J. PROULX, LL. B. JOS. PROULX, LL. L.
Bureau du soir: Bureau du soir:
1226, Boulevard St-Laurent 2887 Boulevard St-Laurent
Tel. St-Louis 1760

PROULX & PROULX

NOTAIRES

EDIFICE BANQUE NATIONALE

99, RUE ST-JACQUES Tel. Bell Main 2359

Georges Mayrand Bell Telephone Main 4306-4307
Maurice Loranger, L.L.L.
Arthur Ecrement, B.A.L.L.L.
B. Mejançon, L.L.L.

Mayrand, Loranger, Ecrement & Melancon

NOTAIRES

Edifice de la Banque Nationale

99 rue St Jacques MONTREAL

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT

Dans tous les pays.

Pour renseignements, demandez le Guide
de l'Inventeur, qui vous sera envoyé gratis par
MARION & MARION

504 rue Université [angle rue Ste Catherine]
Phone: up 6474 Montréal

Ubalde Garand Tancrede D. Terroux

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers & Courtiers

18, rue Notre-Dame Ouest MONTREAL

Près de la Place d'Armes

Tel. Bell Main 6629.

J. B. D. Legaré

Courtier en Immeubles

11, rue St Jacques, MONTREAL

M. Georges Gonthier.

M. Georges Gonthier compte à bon droit au nombre des canadiens-français qui occupent les premières places dans le monde des affaires, où il est connu comme comptable-expert, auditeur, financier, publiciste, et promoteur d'une foule de projets tous importants, ayant pour objet de promouvoir l'avancement de l'enseignement commercial supérieur et l'amélioration des lois commerciales.

M. Gonthier est originaire de notre ville où il naquit en 1869. Aussitôt qu'il eut embrassé la carrière des affaires il se spécialisa dans la comptabilité et depuis 1895, il pratique en qualité de comptable-expert et auditeur, s'étant acquis une grande réputation. C'est ainsi qu'il fut chargé déjà par le gouvernement du Canada de préparer des travaux de comptabilité. D'autres institutions ont aussi eu recours à lui et tour-à-tour M. Gonthier a préparé un rapport élaboré qui fit autorité, sur l'organisation de la



M. GEORGE GONTHIER.
Trésorier.

Banque de Saint-Jean, au moment de sa liquidation; un mémoire non moins important touchant les emprunts de la ville de Montréal, mémoire qui fut soumis dans le temps à la Commission Royale; en un important rapport d'auditeur sur la Compagnie de Chemin de fer Québec Southern, rapport déposé à la Cour de l'Échiquier.

M. Gonthier est le premier comptable canadien-français qui ait formé une société de comptables-experts réunissant des membres appartenant aux deux éléments français et anglais. C'est grâce, en grande partie, à ses efforts et à son initiative que fut fondé "L'Institut des Comptables de la Province de Québec."

Comme financier M. Gonthier s'est affirmé une autorité, et ses avis ont toujours profité à ceux qui les ont suivis.

Il est un des fondateurs du "Crédit Général du Canada" société de fidéi-commis de prêts et de placements destinée à rendre de grands services au public canadien et aux capitalistes étrangers de langue française pour leurs placements dans notre pays. En 1907 M. Gonthier fondait avec ses associés la Maison St-Cyr, Gonthier, et Frigon, l'une des premières firmes canadiennes-françaises à entrer dans le domaine de la haute finance.

Publiciste M. Gonthier collabora plusieurs années durant au "Prix Courant" et à d'autres journaux; ses écrits sur la comptabilité et la tenue des livres ont toujours été très appréciés. Il a de plus prononcé des conférences, dans lesquelles il traita le premier en français, devant un public canadien des sujets de finance et de comptabilité qui ont eu l'honneur de la reproduction dans les journaux, non seulement du Canada, mais aussi de l'étranger.

Mais, M. Gonthier n'a pas limité son action à des travaux théoriques il s'est fait promoteur de quelques projets fort importants, qui ont été réalisés à souhait. Ainsi il fut celui qui prit une des plus larges parts dans le mouvement qui a déterminé la fondation de l'École des Hautes Etudes Commerciales, comme en font foi les annales de notre institution. Les efforts de M. Gonthier ont été couronnés de succès et ils ont eu pour résultat d'élever l'enseignement commercial au niveau universitaire; jusque là le travail dans cette direction n'avait visé qu'à créer un enseignement commercial secondaire. Dans le domaine de la législation commerciale M. Gonthier fut l'auteur de la loi votée en 1902 et qui oblige les commerçants à tenir des livres.

M. Gonthier fait partie de la Chambre depuis nombre d'années; il siège au conseil depuis 1902 et remplit avec un zèle digne d'éloges les fonctions de trésorier depuis plusieurs termes.

M. W. U. Boivin.

En élisant M. W. U. Boivin, secrétaire de la Chambre de Commerce les membres de notre institution, ne pouvaient choisir parmi les marchands détailliers de notre ville un représentant plus actif, ni plus populaire.

M. Boivin est originaire de Québec où il vit le jour en 1869. Il fit ses études au collège commercial chez les Frères Ste-Croix à Farnham, et chez les Frères des Ecoles Chrétiennes. Il n'était âgé que de vingt-deux ans quand il débuta dans la carrière commerciale.

En 1873 M. Boivin fonda la maison de nouveautés Boivin et Bissonnette, rue Saint-Laurent, près de la rue Sainte-Catherine. En 1902 cette raison sociale fut dissoute, et M. Boivin continua seul le commerce. Depuis 1911 il dirige avec un grand succès l'établissement qu'il a fondé avenue Mont-Royal près de la rue Garnier.

Nous disons plus haut que M. Boivin était un marchand détaillier aussi actif que populaire; nous ne saurions mieux le démontrer qu'en rappelant qu'il est depuis nombre d'années un des rudes travailleurs qui ont contribué à mettre l'Association des Marchands détailliers du Canada au nombre des grandes institutions commerciales du pays; c'était déjà un titre incontestable à la popularité; de plus M. Boivin n'a su que se conquérir des amis, grâce à son caractère affable, se prêtant tout à tous. Ses confrères du commerce de Nouveautés le choisirent prési-

dent de leur section affiliée à l'Association des Marchands détailliers; puis il devint plus tard président du conseil fédéral de l'association; et aujourd'hui, les négociants de toutes les catégories du détail voulant reconnaître de plus en plus ses services, l'ont porté à la vice-présidence du conseil général fédéral de l'Association, qui a son siège à Toronto.

Se rappelle-t-on la campagne formidable qui a amené l'abolition des célèbres "timbres" de commerce? Se souvient-on également de la guerre sans merci faite au fameux projet de loi des "cooperatives de commerce"? or, M. Boivin était au nombre de ceux qui poussèrent cette campagne et cette guerre avec le plus d'énergie, voulant ainsi assurer non pas seulement la prospérité, mais protéger de la ruine le commerce de détail.

Il va sans dire que M. Boivin fut aussi un membre dévoué de notre Chambre depuis qu'il en est membre; il siège au conseil depuis plusieurs années, puis en 1911 il fut élu secrétaire.



M. W. U. BOIVIN,
Secrétaire

En outre d'être un homme d'affaires prospère, M. Boivin est un militaire, comptant au nombre des officiers les plus populaires de notre régiment canadien-français le 65ème. M. Boivin jouit de la considération de ses supérieurs et la preuve c'est qu'il n'ont pas hésité à lui donner le titre de capitaine, puis de paie-maitre du régiment.

Comme on le voit les officiers de notre Chambre n'ont pas été choisis parmi les premiers venus; pour peu qu'ils mettent de zèle à faire progresser notre institution, leur passé nous est une garantie qu'ils en feront une institution des plus prospères pour l'honneur de notre race.

La Création de nouvelles grandes Commissions à la Chambre

C'est ce que M. le Lieut.-Col. A. E. Labelle annonce dans son discours d'inauguration

Lors de son investiture comme président de la Chambre de Commerce le 12 février dernier, M. le Lieut.-Col. A. E. Labelle a exposé le plan d'une réorganisation complète des divers comités de notre Chambre. Nous sommes heureux de pouvoir donner ci-dessous le texte même de cette allocution, dont les journaux ont parlé avec éloges.

DISCOURS DE M. LE LIEUT.-COL. A. E. LABELLE.

Messieurs,

Venant d'être proclamé élu président de la Chambre de Commerce, je ne puis m'empêcher, en prenant mon siège, de vous faire part que c'est avec une certaine hésitation que j'acceptai d'être mis en candidature; je craignais que mes fonctions de commissaire du port fussent incompatibles avec celles de président de la Chambre de Commerce;—je craignais que vous supposiez que mon acceptation de la nomination de commissaire du port eut pu contribuer à gêner votre action comme la mienne, chacun dans sa sphère particulière.

Mais, Messieurs, l'unanimité avec laquelle vous m'avez élevé à l'honneur de présider vos délibérations et de diriger les destinées de notre Chambre m'est une preuve non équivoque que vous ne tenez pas compte de mes scrupules. Je vous en sais infiniment gré. Je vous remercie bien cordialement de l'honneur que vous me faites, et je veux voir dans cette élection faite sans opposition, un autre témoignage de votre sympathie dont je suis extrêmement touché; je veux y voir encore une marque de confiance dont j'ai besoin pour remplir, avec tant d'autres tâches, toutes lourdes, celle qui est imposée au président de la Chambre de Commerce de la métropole du Canada. Mais je sais d'avance que la tâche me sera rendue facile par le concours le plus zélé et le plus sympathique des vice-présidents, de même que par la collaboration de tous mes collègues du conseil.

Un souvenir à M. Chaput

Messieurs, je regrette l'absence de M. Chaput, auquel j'aurais voulu dire qu'il a bien mérité de notre Chambre. Nous pouvons tous lui rendre le témoignage qu'il a toujours apporté le plus grand zèle dans l'exercice de ses fonctions, et que toujours il a fait honneur à notre institution. Son passage à la présidence aura été bienfaisant, et nous lui devons d'avoir, avec l'appui de ses collègues, donné à nos locaux, l'aspect si neuf et si attrayant qu'ils ont maintenant;—d'avoir contribué par tous les moyens à faire grandir notre prestige, et d'avoir, en tout et partout, travaillé à étendre de plus en plus l'influence de notre Chambre; et dans nos coeurs, son passage laissera un souvenir vivace. Je fais aussi des vœux pour que son zèle ne se ralentisse pas et qu'il revienne nous aider de son travail si actif et si efficace.

Bienvenue aux Conseillers.

Je veux aussi souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux conseillers et je compte que tous ensemble, officiers et directeurs, nous ne serons mus que par le même sentiment : celui de travailler de plus en plus à faire grandir notre association, et du même coup de travailler à promouvoir de plus en plus les intérêts du commerce et de l'industrie de Montréal d'abord, puis du pays tout entier. Il ne faut pas oublier que c'est de Montréal que part le mouvement économique qui met en fonctions presque toute l'activité nationale.

Messieurs, je n'ai pas la prétention de vous soumettre un programme bien élaboré; ce programme, je l'ai défini en une phrase il y a un instant; tous mes efforts vont tendre à faire grandir le prestige de notre institution, à étendre au loin son action, et par ce moyen, travailler à promouvoir les intérêts du commerce.

Le rôle d'une Chambre de Commerce.

Si je comprends bien le rôle d'une Chambre de Commerce, je crois que ce rôle consiste d'une part à assurer à l'intérieur l'activité du marché national; d'autre part, à chercher à lui créer des débouchés au-delà des frontières.

L'hon. M. Foster, Ministre du Commerce, disait dans une conférence qu'il fit devant le Board of Trade de Montréal, en mai dernier que de nos jours, les Chambres de Commerce ne doivent plus être comme du temps de nos pères, une sorte de bureau académique; de nos jours, les Chambres de Commerce ne doivent plus s'occuper seulement de l'examen et de la solution théorique des grandes questions qui se présentent; mais doivent plutôt s'organiser de mieux en mieux à assurer l'essor du commerce. De plus les Chambres de Commerce ne doivent pas borner leur objectif à la défense des intérêts de leurs membres qui sont toujours trop peu nombreux pour prétendre représenter l'universalité des intérêts de toute leur ville; il leur faut aussi se préoccuper des intérêts qui précisément ne sont pas représentés parmi eux. Une Chambre de Commerce, mettant de côté toute idée particulière en matière économique, doit s'inspirer des besoins du pays tout entier, considérer sa situation dans le monde et son expansion nécessaire.

Création de nouvelles commissions.

Je crois que notre Chambre arriverait à remplir plus complètement son rôle, et travaillerait mieux à l'expansion du commerce si elle réorganisait les comités qu'elle a actuellement, de façon à en faire de grandes commissions permanentes au sein desquelles ses membres seraient mieux et plus utilement répartis. Par exemple, nous pourrions créer les cinq grandes commissions suivantes:—

1o.—La commission d'importation, qui s'occuperait des questions économiques relatives aux douanes, aux traités de commerce, etc.

2o.—La commission d'exportation qui étudierait toutes les questions intéressant le développement du commerce extérieur, cette commission pourrait se sectionner en divers comités qui s'occuperaient des relations économiques entre le Canada et divers pays, et ainsi il y aurait un comité français, un comité belge, un comité italien, un comité anglais ou américain.

3o. La commission du commerce interprovincial qui s'occuperait de tout ce qui peut contribuer à développer les relations commerciales entre les diverses provinces du Canada. Cette commission pourrait étudier avec avantage, par exemple, la question de mettre plus d'uniformité dans les lois commerciales du Canada, et dans leur exécution.

4o. La commission de législation est toute désignée pour étudier la législation commerciale ou industrielle émanant soit du pouvoir fédéral, soit du pouvoir provincial, soit de l'autorité municipale.

5o. La commission des transports s'occuperait des voies et moyens de communication; elle se sectionnerait en comité des chemins de fer, en comité de ports, rivières et canaux; en comité du trafic local, — en comité des postes, télégraphes et téléphones.

Rien n'empêchera d'exister encore certains comités qui fonctionnent actuellement, comme celui des Affaires municipales, de l'enseignement technique et commercial, ou autres.

Pour faire fonctionner ces commissions

Maintenant quand tout ce mécanisme aura été organisé, pourquoi l'adapterions nous pas à un mécanisme encore plus considérable et qui dans son mouvement embrasse tout le globe? Ainsi pourquoi notre Chambre de Commerce, par l'intermédiaire des comités de sa commission d'exportation, n'entrerait-elle pas en relations avec les multiples Chambres de Commerce créées sur toute la surface du globe par l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Italie, les Etats-Unis? Ainsi l'Angleterre est représentée dans les divers pays du monde par 29 Chambres de Commerce, la France par 26, l'Italie par 30 environ. Grâce à ces Chambres de Commerce, ces diverses centres peuvent par leur activité, maintenir le prestige de l'industrie et du commerce de leur pays, tout en assurant leur expansion mondiale. Il en sera ainsi pour nous, si nous savons tirer parti de ce formidable organisme qui fonctionne dans tout l'univers.

Une campagne de propagande.

Mais, Messieurs, pour mener à bonne fin une telle réorganisation, il va falloir intéresser de plus en plus nos membres d'abord, puis tous les hommes d'affaires à notre institution; et à cette fin j'ai le souci d'entreprendre une grande campagne de propagande. Pour cela nous pourrions créer un comité de recrutement auquel nous donnerions des pouvoirs considérables, en vue de faciliter mieux son action.

Depuis nombre d'années, le commerce de Montréal se développe considérablement. Des milliers d'établissements nouveaux ont été fondés; or il faudrait que la Chambre de Commerce bénéficiât de ce développement, en augmentant en raison directe l'effectif de ses membres. Avec la collaboration de vous tous, nous pouvons atteindre des résultats merveilleux.

Tel est tout mon programme. Si je réussis à le réaliser comme je l'ai conçu, je crois que j'aurai contribué à faire grandir le prestige de l'institution dont vous me confiez, pour cette année, les grandes destinées.

Je m'appliquerai de plus à réaliser certaines conceptions de mon prédécesseur qui a vu arriver trop tôt l'expiration de son terme d'office, pour pouvoir terminer toute son oeuvre.

En terminant, je compte que Messieurs les journalistes, qui dans le passé ne nous ont jamais ménagé leur appui, continueront de nous aider dans l'exécution de nos travaux divers, comme dans la propagation de nos idées diverses.

Permettez-moi Messieurs, de vous renouveler mes remerciements et de vous inviter à m'aider à mener à succès tout ce que j'entreprendrai pour le plus grand bien de la Chambre.

CE QU'ON DIT DU PROGRAMME DE M. LABELLE.

Les journaux n'ont pas ménagé leurs éloges à notre nouveau président au sujet de son discours d'inauguration.

Le "Canada" écrivait le 14 janvier:

"La Chambre de Commerce du District de Montréal a renouvelé son bureau et son conseil, mercredi dernier, pour l'année 1913.

"Son nouveau président, le colonel A. E. Labelle, est de taille à soutenir les excellentes traditions laissées par ses prédécesseurs et possède assez d'esprit d'initiative pour marquer son passage à la présidence de la chambre par d'utiles innovations.

"Et les officiers et le conseil qui collaboreront avec lui sauront dignement le seconder.

"Le colonel Labelle voudrait que la Chambre prenne un plus vif intérêt aux questions d'exportation et a proposé la création de nouvelles commissions pour discuter ces questions. Il nous fait plaisir de voir nos compatriotes s'intéresser davantage à ce genre de commerce qui demande, il est vrai, des connaissances spéciales et une plus large éducation économique qu'il n'a été possible à la majorité de nos commerçants d'en acquérir. Mais leur adaptabilité à tout ce qui est affaire de commerce est telle que nous sommes certains qu'ils se mettront rapidement au courant et y réussiront comme partout ailleurs.

"C'est surtout lorsque l'on approche ces sphères supérieures de l'activité commerciale qui sont en contact avec tous les problèmes du commerce étranger: transports, douanes, banques, assurances, etc., que l'utilité de l'école des Hautes Etudes Commerciales se manifeste.

"Et la Chambre de Commerce, inspiratrice première de l'école des Hautes Etudes Commerciales, peut aussi aider à transposer dans la pratique les théories enseignées par cette école."

La "Patrie" à son tour disait:

"Le colonel Labelle, en prenant la présidence de la Chambre de Commerce du district de Montréal, a prononcé un discours qui est un véritable et excellent programme dont la réalisation ne peut qu'augmenter l'utilité et le prestige de notre Chambre de Commerce canadienne-française."

Après avoir cité quelque passages du discours de M. Labelle, elle ajoute:

"Si le colonel Labelle réussit à faire représenter par la Chambre qu'il préside le commerce en général et les intérêts de tous les commerçants du district de Montréal, s'il réussit de plus à créer des relations suivies entre cette Chambre et les Chambres de Commerce à l'étranger, sa présidence sera l'une des plus heureuses que l'institution qu'il va diriger aura vues."

"La "Presse" enfin qualifié de l'épithète "progressiste" le programme du nouveau président.

Puis faisant allusion à la campagne de propagande que M. Labelle veut inaugurer elle ajoute:

"La propagande en faveur de la Chambre de Commerce ne saurait être trop active, et tous les citoyens qui s'intéressent au développement industriel est commercial de notre métropole, devraient faire partie d'un corps public aussi recommandable à tous points de vue."

Dix-huit raisons pour lesquelles tout homme d'affaires devrait faire partie de la Chambre de Commerce

Les avantages assurés aux membres de notre institution sont aussi nombreux que précieux — Ils sont d'ordre public et d'ordre privé.

Etre inscrit sur la liste d'une Chambre de Commerce, c'est être inscrit au tableau d'honneur d'une ville.

M. le Lieut.-Col. A. E. Labelle a décidé de marquer son passage à la présidence de la Chambre de Commerce du District de Montréal par une grande campagne de recrutement.

C'est cette campagne que nous engageons aujourd'hui dans notre revue le "Bulletin" afin d'inviter tous nos estimés lecteurs, membres ou amis de notre Chambre, à aider le président dans ce travail qui, poussé avec énergie, ne peut produire que d'excellents résultats.

Nous voudrions, dans les lignes qui suivent, exposer à nos lecteurs, pour qu'ils le redisent à leurs amis, qui se sont pas encore joints à nous, combien il est important et utile pour eux et pour leurs affaires de faire partie de la Chambre de Commerce de Montréal.

Les raisons qui devraient décider nos concitoyens, hommes d'affaires, qui n'appartiennent pas encore à notre association, à s'inscrire sur ses registres, sont nombreuses; elles sont d'intérêt privé autant que d'ordre public.

Si nous observons ce qui se passe dans le monde professionnel, dans le monde ouvrier, dans le monde industriel, nous voyons que partout on s'associe, que partout on forme des corporations, des syndicats, des unions. Les Avocats ont l'association du barreau; les Notaires ont la Chambre des Notaires; les Médecins ont le Collège des Médecins; il en est de même des pharmaciens, des dentistes, des architectes; les ouvriers ont leurs unions, — les manufacturiers ont leur association; déjà les marchands forment des groupements importants, mais aucun de ces groupements n'a l'envergure, la puissance et l'autorité d'une association comme la Chambre de Commerce qui compte dans son sein des représentants de toutes les classes. Il nous semble qu'un homme d'affaires, qu'un négociant, qu'un financier, qu'un industriel, ne devrait pas hésiter un instant à s'inscrire sur les registres de la Chambre de Commerce de sa localité, et à plus forte raison, de la Chambre de Commerce de la métropole du Canada, s'il songe, tant soit peu, aux avantages aussi nombreux que précieux qu'il en retirera.

10. Envisageons d'abord la question sous son aspect le plus général, celui qui touche à l'ordre public. Il est du devoir, en même temps qu'il est de l'intérêt d'un homme d'affaires de joindre tous ses efforts à ceux de ses concitoyens pour "assurer la prospérité, la richesse, et par suite la puissance de son pays à l'égard de l'étranger."

Définissant pour ses fils, comme pour tous les fils, les devoirs du citoyen, M. Paul Doumer écrivait:—

"L'homme dont les facultés intellectuelles et le savoir sont au-dessus de l'ordinaire, a l'obligation de faire profiter ses concitoyens et l'Etat des dons qu'il a reçus. Qu'il s'applique à produire plus que d'autres moins bien doués, à mieux réussir dans la vie, c'est son devoir d'homme et de citoyen, et il sert par là indirectement, le pays qui bénéficie des résultats obtenus par chacun. Mais il doit aussi des services directs dont d'autres sont dispensés. La chose publique réclame de lui un concours plus actif et plus constant, une part supérieure de son activité".

Tel est le devoir de l'homme d'affaires; il a l'obligation de faire profiter ses concitoyens et son pays des dons qu'il a reçus, et leur enseigner la route du succès.

Et c'est au sein d'une association comme notre Chambre de Commerce qu'il aura le plus, l'avantage d'être utile à ses concitoyens; — comme c'est au sein d'une association comme notre Chambre de Commerce, que ceux qui débutent dans la carrière des affaires, trouveront le secret du succès;

20. Quand les uns et les autres coopéreront aux progrès des affaires de tous, comment le bien-être général du pays pourrait-il ne pas augmenter? Quand tous les hommes d'affaires d'une aussi grande cité que Montréal, s'unissent pour travailler ensemble à promouvoir son commerce, son industrie, comment ne verrait-on pas son prestige, sa puissance grandir?

30. La Chambre de Commerce ne reconnaît aucun parti politique; elle n'est inféodée à aucune faction; et elle ne subit le contrôle d'aucun groupe. Elle est une corporation indépendante, au-dessus des partis, des factions et des groupes. Nous pourrions dire de Notre Chambre ce qu'un écrivain français disait d'une association comme la nôtre: "Les passions ardentes qui s'agitent ailleurs, s'arrêtent au seuil de notre salle de délibération; une seule y est admise, celle dont nous sommes le plus sûre qui ne nous divisera jamais, je veux dire le désir d'être utile à tous nos concitoyens"; et c'est là qu'elle puise sa force et qu'elle trouve l'autorité avec laquelle elle peut dieter, au besoin, ses volontés aux pouvoirs du pays.

40. On ne saurait se le dissimuler, une association qui recrute ses membres parmi tout ce qu'une grande cité, une grande métropole compte de plus marquants, de plus influents, cette association n'est plus seulement une institution: elle devient elle-même une puissance formidable. Et quel est l'homme d'affaires conscient de son importance, qui ne se ferait un point d'honneur, voire même, un point d'orgueil de faire partie d'une aussi forte organisation?

50. Enfin notre Chambre de Commerce a été dans le passé, et le sera de plus en plus dans l'avenir, plus que le pouvoir de l'Etat qui gouverne; elle sera comme elle fut toujours, une autorité qui conseille, qui renseigne, qui dirige les hommes d'Etat. En effet c'est nulle part ailleurs que dans ces centres d'activité et de connaissances que sont les Chambres de Commerce où tous les gouvernements vont se renseigner et puiser les indications utiles. Un homme d'Etat belge le reconnaissait bien quand il disait: "Le gouvernement ne peut s'en rapporter exclusivement à l'avis de ses fonctionnaires, si capables et si désintéressés qu'ils soient, parce que les fonctionnaires, précisément à raison même de l'absence de tout intérêt personnel et de toute pratique industrielle sont étrangers à beaucoup de faits industriels

et commerciaux. Dans les Chambres de Commerce, à raison de leur composition, à raison de la pluralité des éléments, on trouve toujours des garanties de discussion, de contrôle, de modération, d'impartialité".

Peut-on comprendre qu'un homme d'affaires qui s'arrête à ces réflexions, ne consente pas, s'il est le bon citoyen qu'il prétend être, à se joindre à ceux de ses concitoyens qui forment cette association qui n'a pas pour objet, à l'instar d'autres associations que de ne s'occuper que des intérêts de leurs membres, mais qui se préoccupe aussi des intérêts de tous.

Mais quoique l'altruisme doive être le premier mobile des actions de tout bon citoyen; il ne doit pas être le seul. Il faut être pratique, surtout en affaires. Il convient de démontrer au négociant, au financier, à l'industriel, quels avantages il peut retirer personnellement en appartenant à la Chambre de Commerce.

60. *Etre membre de la Chambre de Commerce de Montréal*, c'est comme avoir son nom sur le tableau d'honneur d'une grande cité; c'est voir son nom, avec celui des hommes d'affaires les plus importants de notre ville. Tout de suite, c'est passer pour un citoyen progressif; — c'est faire partie de l'élite de ceux qui commandent dans une ville.

70. *Etre membre de la Chambre de Commerce de Montréal*; c'est s'assurer l'avantage de rencontrer, au moins une fois la semaine, les principaux hommes d'affaires de notre cité, de faire leur connaissance et de pouvoir entamer avec eux des transactions toujours importantes.

Les membres de la Chambre de Commerce peuvent assister à toutes les réunions hebdomadaires du conseil, aux assemblées générales mensuelles, aux conférences ou aux diners-causeries qui sont donnés de temps à autre. Au sein de ces réunions, ils entendent discuter affaires par des hommes qui déjà ont rempli une belle carrière fructueuse; ils assistent à des échanges de vues des plus intéressants; en même temps qu'à l'étude des diverses questions amenées par les membres ou par les étrangers dans l'intérêt du commerce en général.

80. *Etre membre de la Chambre de Commerce de Montréal*; c'est avoir l'avantage de pouvoir compter sur l'appui et l'encouragement d'hommes désintéressés et bien avertis, pour obtenir le redressement de griefs qui pourraient nuire à l'essor du commerce; pour faire adopter les méthodes les plus progressives pour en assurer son expansion.

90. *Etre membre de la Chambre de Commerce de Montréal*, c'est encore avoir le privilège de venir émettre au sein d'une réunion des plus choisies, les idées qu'on veut répandre pour le bien général, et pour le bien des particuliers.

10. *Etre membre de la Chambre de Commerce* c'est profiter de l'avantage d'entendre dans les grandes conférences qui vont être inaugurées, nos hommes publics les plus en vue, traiter spécialement pour les membres les diverses questions économiques de l'heure présente;

11. *Etre membre de la Chambre de Commerce*; c'est avoir encore l'avantage de recevoir tous les mois une revue, le "Bulletin" de la Chambre de Commerce, qui renseigne scrupuleusement ses lecteurs sur le travail qui s'accomplit au sein de leur institution, qui les instruit sur les sujets qui se discutent dans l'intérêt du commerce; ou sur les événements qui se produisent dans le monde économique.

12. *Etre membre de la Chambre de Commerce*; c'est avoir à sa disposition un organe, un porte-parole comme le "Bulletin" pour exprimer ses vues, exposer ses théories, faire ses suggestions, et faire bénéficier de ses connaissances ses confrères, comme de tirer profit des renseignements qui y sont développés par d'autres;

13. *Etre membre de la Chambre de Commerce* donne l'avantage de se renseigner, par l'intermédiaire d'un bureau d'informations qui s'efforce de satisfaire toutes les demandes qui lui sont faites, et de répondre à toutes les questions qui lui sont posées. Un membre veut avoir une liste de négociants auxquels il pourrait vendre ses marchandises; un autre veut savoir où il pourrait se procurer tel livre de références; quelques-uns veulent acheter quelque article de commerce et ne savent où le trouver; d'autres désirent l'adresse d'une maison importante d'une autre ville. A toutes ces questions qui arrivent chaque jour à la Chambre de Commerce, on répond au plus tôt. Et si l'on n'a pas le renseignement, on sait où le trouver.

14. *Etre membre de la Chambre de Commerce*; c'est pouvoir compter l'avantage d'être mis en relations d'affaires avec de grands établissements, non seulement au Canada, mais à l'étranger. Ainsi une maison de Chine veut acheter des cotonnades de Montréal; — aussitôt la Chambre de Commerce donne la liste de ses membres qui font ce commerce. Un Canadien de l'Ouest veut acheter de la ferronnerie à Montréal; la Chambre de Commerce lui dira à qui écrire parmi ses membres. Une firme d'Europe veut ouvrir une agence à Montréal; — aussitôt la Chambre de Commerce en avertit ses membres intéressés;

15. *Etre membre de la Chambre de Commerce*; c'est enfin jouir d'une prérogative très importante et très précieuse: étant celle d'être exempté de servir de juré tant au criminel qu'au civil,—quand on est membre du conseil de la Chambre ou du conseil d'arbitrage de la Chambre;

16. *Etre membre de la Chambre de Commerce de Montréal* assure d'avoir l'avantage d'un bureau confortable et bien aménagé dans le local de la Chambre, pour rencontrer d'autres hommes d'affaires avec lesquels on veut transiger quelque entreprise;

17. *Etre membre de la Chambre de Commerce de Montréal*; c'est avoir l'avantage de se procurer, à des conditions spéciales, l'avis et l'opinion d'avocats aussi instruits qu'expérimentés; en effet notre Chambre compte parmi ses membres nombre d'avocats distingués avec lesquels nous pourrions les mettre en relations;

18. *Etre membre de la Chambre de Commerce de Montréal*; c'est avoir l'avantage de faire régler, sans recourir aux tribunaux, toute affaire commerciale ou contentieuse, puisque la Chambre possède un conseil d'arbitrage ayant juridiction en ces matières.

Se rend-on bien compte maintenant des précieux avantages qu'il y a à faire partie de la Chambre de Commerce. Que tous les hommes d'affaires de notre ville, de notre district ou d'ailleurs qui n'y appartiennent pas les considèrent donc; et qu'ils s'empressent de s'inscrire.

La Chambre a besoin de vous. Vous avez besoin d'elle. On ne vous comptera pas parmi les hommes de progrès, si vous n'en faites partie. Vous perdez des bénéfices d'un grand prix.

N'hésitez donc plus et inscrivez-vous dès aujourd'hui.

Chronique des Tribunaux

L'architecte est l'arbitre final.

En vertu d'un jugement rendu par l'hon. Juge Guerin, dans la cause de D. G. Loomis & Co. contre les propriétaires de l'édifice Blumenthal, angle des rues Bleury et Ste-Catherine, il a été décidé que l'architecte d'une bâtisse est l'arbitre final du travail exécuté, et que le certificat de cet architecte fait foi, en cas de litige, entre le propriétaire et le constructeur.

Dans l'espèce, les demandeurs réclamaient une somme de \$6,698.12 pour balance due sur le contrat de l'édifice et pour certains travaux additionnels, exécutés d'après les ordres reçus des architectes. Les défendeurs s'objectaient au compte produit et, tout en admettant que les entrepreneurs avaient reçu les certificats finals des architectes, ils alléguaient que ces certificats avaient été fournis aux demandeurs par erreur et en violation des termes du contrat.

Le tribunal a décidé que, d'après le contrat intervenu entre les parties, tout travail devait être fait sous la direction et par les ordres des architectes. Les demandeurs se sont conformés à ces conditions absolument et ils ont droit au montant qu'ils réclament et jugement est en conséquence rendu en leur faveur.

La Clause de prohibition de sous-louer.

Le juge Lane vient de rendre, dans une cause de F. Payette vs A. Payette, un arrêt, dont propriétaires et locataires, — ces derniers surtout, — feront bien de prendre note. Il s'agissait d'un bail contenant la clause ordinaire de prohibition contre le locataire de sous-louer ou céder ses droits. L'immeuble loué est un magasin d'épicerie. Le locataire crut pouvoir sans enfreindre cette disposition, s'associer deux de ses frères dans son commerce. Mais le propriétaire s'y opposa et le poursuivit en résiliation de bail, disant: vous avez enfreint la clause de prohibition, parce que la formation de cette société comporte substitution, en droits, d'une personne à une autre: — conséquence à mon détriment, toutes les marchandises qui étaient la garantie évanouie: tel est l'effet du statut 61 Victoria qui restreint le privilège du propriétaire sur les meubles et effets mobiliers appartenant aux tiers, lorsqu'ils sont sur les lieux loués, aux seules sommes dues avant la connaissance acquise de cette propriété par le locateur. Le jugement adopte cette façon de penser et prononce la résiliation du bail. C'est, croyons-nous, la première fois que la question se présente de cette façon devant nos tribunaux.

Les courtiers en immeubles peuvent prouver leurs transactions par témoins.

M. le juge Fortin a rendu, un jugement fort intéressant pour les agents d'immeubles, où il a décidé que ces derniers ont le droit de prouver leurs transactions par témoins, comme les marchands à commission et les courtiers.

Le demandeur en la cause, Arthur Dudemaine avait rencontré le défendeur Jos Pelletier, dans la rue, et lui avait demandé s'il avait vendu sa propriété. Pelletier répondit que non et ajouta qu'elle était à vendre et que si le

demandeur trouvait un acheteur il lui donnerait une commission. Le demandeur trouva un acheteur et cet acheteur se rendit ensuite acquéreur de la propriété du défendeur. Celui-ci refusa une commission au demandeur, quand il en réclama une, et de là l'action.

Le demandeur n'avait pas le moindre écrit, mais la preuve testimoniale a été permise et il a obtenu sa commission de deux et demi pour cent, soit \$375. Ce jugement est très important, car il porte sur un point qui n'avait pas encore été décidé dans ce sens.

Mtre Louis J. Loranger occupait pour le demandeur.

A propos de billets à ordre.

La cour de révision, composée de MM. les juges Teller, Delorimier et Greenshields, a rendu jugement, dans trois causes excessivement importantes, de l'issue desquelles dépend le sort de cinq ou six cents causes de même nature actuellement pendantes.

Ces causes étaient celles de M. Louis Clément contre M. Isaie Dufresne, pour la balance d'un billet de dépôt donné par lui à la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu "La Foncière", le 19 mars 1909, pour un montant de \$156; contre M. Alexandre Bérubé, pour la balance d'un billet semblable de \$390, donné à la même date, et contre M. J.-B. Poisson, pour la balance d'un semblable billet, donné à la même date, pour la somme de \$560. Ces billets avaient été acquis par le demandeur, du liquidateur de la compagnie, M. Jean Taché, lorsque la compagnie cessa ses opérations.

La compagnie avaient décidé, le 28 juin 1909, de cotiser tous les billets de dépôt pour la balance demeurant due; le 7 octobre 1909, elle avait été mise en liquidation; et le 7 février 1910, l'actif, y comprenant les billets de dépôt, avait été mis à l'enchère et acheté par le demandeur.

M. le juge Bruneau, qui a entendu les causes en cour supérieure, a débouté le demandeur de ses prétentions, pour les raisons dont voici l'énumération:

La cotisation de la balance des billets de dépôt par la compagnie était illégale, parce qu'elle n'avait droit de demander aux assurés que les montants dus depuis la signature des billets par suite de pertes par le feu et pour payer les dépenses d'administration, alors que le but de la cotisation était de payer toutes les dépenses de toutes les natures. Du reste les billets de dépôt étaient illégaux, parce qu'ils n'étaient pas faits à l'ordre de la compagnie seulement. Et en admettant que les billets eussent été faits pour payer une prime fixe, pour un temps donné, ce que la compagnie aurait pu faire, ils étaient encore illégaux, parce qu'elle les avait considérés, tout le temps comme des billets de dépôts purs et simples. Ces billets étaient de leur nature incessibles. Un billet de dépôt ne constitue pas une créance, mais il est seulement la base sur laquelle on s'appuie pour déterminer les cotisations qui seules constituent les créances et mettent les signataires dans l'obligation de payer.

De plus, la liquidation a été faite d'une manière illégale, de sorte que toutes les opérations subséquentes, y compris la vente des billets, sont entachées d'illégalité. Le liquidateur a en effet été nommé par les directeurs, alors que seuls les actionnaires avaient ce droit, mais ils n'ont jamais été convoqués pour statuer sur la liquidation et aucun inspecteur n'a été nommé. La vente par justice d'une créance illégale ne l'a pas validée.

La cour de Révision a maintenue les principes établis par M. le juge Bruneau. —

Pour ceux qui achètent des Restaurants.

M. le juge Demers a condamné, M. X. Charbonneau à rembourser à M. J. E. Crépeault, la somme de \$1,500 que M. Charbonneau avait reçue de lui, en acompte sur le prix de vente du restaurant "Silver Cafe", situé au numéro 1505 de la rue Notre-Dame-Ouest. Charbonneau n'a pu obtenir des commissaires des licences le renouvellement de sa licence, pour ce café, et le juge a considéré que la vente devenait ainsi sans objet et était par conséquent, nulle.

Les responsabilités du mari mandataire de sa femme.

La cour de révision, présidée par M. le juge Davidson, vient de rendre un jugement très intéressant pour ceux qui font affaires avec les gens mariés. Elle a décidé que la femme est responsable des dettes contractées par le mari, quand ces dettes ont été contractées pour la réparation d'un immeuble appartenant à la femme, c'est-à-dire que le mari est, dans ce cas, considéré comme le mandataire de la femme.

Le demandeur en la cause, Louis Freidenberg, qui réclamait une somme de \$100 d'Henry Eliasoph, balance de compte pour réparations faites à un immeuble appartenant à Mme. Eliasoph, à la demande de son mari, a obtenu gain de cause pour le plein montant de sa réclamation.

Notes et Renseignements

LA REFORME DU TARIF POSTAL INTERNATIONAL.

Les relations internationales se développent sans cesse, ainsi que le commerce et les échanges entre les divers peuples de la terre. Aussi le problème de la réforme du tarif postal international est-il devenu d'actualité dans presque tous les pays civilisés. On réclame tout d'abord que la taxe des lettres pour l'étranger soit uniformément réduite à dix centimes; on voudrait voir diminuer aussi, dans le service international, la taxe des cartes postales, imprimés, échantillons, colis postaux, envois d'argent ou de valeurs, ainsi que le tarif des télégrammes et des communications par téléphone.

Lors de la création, en 1875, de l'Union postale universelle qui embrasse aujourd'hui presque tous les Etats du monde, on établit une taxe uniforme de vingt-cinq centimes pour les lettres envoyées de pays, à pays quelle que soit la distance; la taxe pour les cartes postales et les imprimés fut également uniformisée.

C'était un grand progrès si l'on songe à la cherté et à la diversité des tarifs jusqu'alors mis en vigueur (en 1840, par exemple, une lettre de Berlin à Londres coûtait plus de 3 francs et, en 1875, la taxe des lettres de l'Italie pour la République Argentine était encore de 2 francs 40, celle des cartes postales de la Belgique pour le Pérou de 1 franc 50, etc.) Cependant, on sentit bientôt le besoin d'une nouvelle réduction de tarif. Car il est incontestable que celui-ci est encore trop élevé et que, si on le dimi-

naît, les relations postales entre les divers pays deviendraient plus faciles et plus intenses, et l'on atteindrait plus vite le but auquel tendent tous les grands mouvements internationaux de notre époque, c'est-à-dire le rapprochement des peuples.

Peu après la fondation de l'Union postale universelle, la taxe des lettres échangées entre certains pays fut diminuée, et il se constitua des unions postales particulières dont le nombre est aujourd'hui de plus de 50. La plupart des puissances coloniales ont adopté le tarif intérieur pour le service postal entre les colonies et la métropole et pres-toujours aussi pour le service entre leurs diverses colonies. On compte en outre 14 conventions conclues entre Etats voisins, et d'après lesquelles les lettres échangées entre ces Etats payent la même taxe que dans le service intérieur: il existe des conventions de ce genre entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie (depuis 1850), l'Allemagne et de Luxembourg, l'Espagne et le Portugal, la Belgique et la Hollande, la Norvège, la Suède et le Danemark, la Bulgarie et la Roumanie, la France et le Luxembourg (depuis 1890), etc.

C'est surtout depuis quelques années que la campagne en faveur d'une réforme de la taxe postale universelle à été menée énergiquement dans la presse, dans les parlements, dans les chambres de commerce. En Allemagne, on a demandé à diverses reprises la création d'une union postale des Etats de l'Europe centrale. Aux Etats-Unis, l'administration des postes a pris l'initiative de la réduction de tarif (adoptée en 1909) pour les lettres entre l'Union américaine, l'Angleterre et l'Allemagne. Dès 1900, la Nouvelle-Zélande, — de même que, plus tard, l'Egypte, — s'est déclarée prête à introduire le timbre à deux sous pour la correspondance avec tous les pays qui l'accepteraient. En Angleterre, le mouvement de réforme a accompli de notables progrès.

On ne saurait trop le répéter: le port des lettres, cartes, imprimés, etc., dans le service international, est trop élevé et gêne beaucoup l'échange des communications. Pour assurer au commerce mondial des relations plus faciles et de nouveaux débouchés, pour permettre aux individus qui émigré dans des pays lointains de renouer le lien avec la mère-patrie, pour rapprocher davantage les peuples, il faut que le monde entier adopte une taxe réellement uniforme pour toutes les destinations. Le fait qu'il existe déjà, entre de nombreux Etats un tarif réduit, et que 40 pour 100 des lettres échangées entre pays de l'Union postale universelle ne payent plus que dix centimes, ce fait montre bien que la réduction de tarif que nous réclamons est devenue un besoin. Les énormes avantages économiques que ces pays, notamment l'Angleterre et ses colonies, ont retiré de cette réduction devraient ouvrir les yeux à tous les autres Etats.

Comment soutenir encore qu'il soit impossible d'abaisser à dix centimes la taxe d'une lettre entre deux pays voisins, alors qu'actuellement déjà cette taxe existe pour un grand nombre de pays séparés les uns des autres par d'immenses océans? Il y a longtemps qu'on a abandonné le principe de calculer la taxe d'après la distance, car ce qui donne le plus de peine et occasionne le plus de frais à la poste, c'est l'expédition (levée des boîtes, timbrage, mise en sacs, etc.) le tri et la distribution des lettres; quant au transport même, il n'entre guère en ligne de compte, les wagons-poste, plus ou moins pleins, n'en devant pas moins accomplir leur parcours. Il doit donc en

être du trafic international comme du service intérieur, où l'on paye le même prix pour 10 que pour 1.000 kilomètres. Et c'est pourquoi on a établi, en 1875, un tarif international uniforme, quelle que soit la distance: une lettre pour l'étranger coûte vingt-cinq centimes, qu'elle aille en Suisse, en Amérique ou en Australie. Mais pourquoi deux tarifs différents, l'un pour le service intérieur, l'autre pour l'étranger? C'est tout simplement illogique.

Les gouvernements et les administrations postales ne cessent d'objecter que cette réforme entraînerait une diminution de recettes. L'expérience a cependant prouvé que les réductions de tarifs ont pour résultat une augmentation du trafic. L'accroissement des échanges postaux compenserait bientôt les diminutions de recettes. On a montré, par d'innombrables exemples, combien l'abaissement des taxes contribue à développer les échanges postaux. Et d'ailleurs, la poste n'a pas pour unique mission de fournir tous les ans des millions au budget de l'Etat.

Une autre raison qui s'oppose à l'adoption du timbre à dix centimes dans le trafic international serait les droits de transit (de 1 franc 50 à 6 francs par kilogramme de lettres) payés aux Etats sur le territoire desquels passent les correspondances échangées entre deux autres pays (ces droits n'existent donc pas dans le trafic direct entre deux Etats voisins). Les droits de transit ont été déjà notablement réduits; mais on devrait les supprimer complètement. Du reste, les sommes que se payent ainsi les divers Etats se compensent à très peu de chose près.

La réforme pourrait être accompagnée de la création d'un *timbre-poste international*, timbre dont il existe déjà un essai, assez imparfait, sous forme du coupon-réponse international.

Les continuels progrès de la technique nous permettent d'attendre, dans un avenir prochain, d'importantes réductions de tarifs pour d'autres services postaux. Les communications télégraphiques, notamment avec les pays d'outre-mer, seront rendues moins chères par la télégraphie sans fil; et des échanges de fonds seront bien moins coûteux avec le chèque postal international.

LA QUESTION DES "GRATTE-CIEL" A NEW-YORK.

Avec l'inauguration, à New-York, du "Gratte-ciel" Wool-worth, le plus haut édifice habité du monde — 55 étages et 225 mètres — on semble entrer dans une ère de construction inquiétante. Déjà des ingénieurs audacieux parlent de surpasser la tour Eiffel, en érigeant des structures de 100 mètres. Seulement il ne faut pas perdre de vue que la première n'est qu'une (simple carcasse d'acier, tandis que nos *office buildings* sont d'énormes édifices d'un poids formidable. La question de pression sur le sol, toutefois, n'est pas aussi sérieuse, à New-York, qu'on le croirait au premier abord, car cette ville repose sur une assise de rochers très durs. Longtemps, on a élevé des objections basées sur la crainte des incendies. Mais, aujourd'hui, les nouveaux *sky scrapers* ne renferment pour ainsi dire que du matériel incombustible; et, de plus, la cité a organisé, dans la région des affaires, un système de pompes stationnaires, d'une grande puissance, permettant de lancer de l'eau, en grosses colonnes, à une hauteur suffisante. Le danger n'est pas là. On se demande ce qui arriverait en cas de tremblement de terre, même

Commerce

G. GONTHIER, H. H. MIDGLEY,
Expert Comptable & Auditeur Comptable Licencé

Gonthier & Midgley

Comptables et Auditeurs

103, rue ST-FRS-XAVIER

Telephones Adresse telegraphique
Main 2701-519 "GONTLET"

J. Arth. LaRue Eugene Trudel

LaRue & Trudel

COMPTABLES - AUDITEURS

Liquidations de Faillites

Règlements entre Débiteurs et Créanciers

93 rue St-Pierre - Québec

Tel Bell: 4520
4521

Alex Desmarteau

Comptable auditeu

Spécialité:—

LIQUIDATION DE FAILLITES
COMPROMIS EFFECTUÉS.

No 60 Rue Notre-Dame Est
MONTREAL

J. A. Labrecque

Administrateur de Successions
et de Propriétés.

ACHAT DE COMPTES ET BILLETS
CHAMBRE 623-624

EDIFICE "TRANSPORTATION"

Coin des rues St-Jacques et St-Frs. Xavier
TEL. MAIN 279

Eugène Prévost Rodolphe Bédard

Prévost & Bédard

EXPERTS COMPTABLES,
Auditeurs et Liquidateurs

Edifice Liverpool and London and Globe,

Tel. Main 106 112, rue St-Jacques, Montreal

Commerce

JOS. BRUNET

Manufacturier et Importateur de

**GRANIT A CONSTRUCTION,
MONUMENTS, ETC.**

675, Chemin de la Cote des Neiges,

Tel. Bell Up 1466 MONTREAL

Joseph Fortier LIMITEE

Fabricant - Papetier

PAPETERIE MERCANTILE

Tables de Comptabilité, formules en fonds et sur
commande. Fourniture pour chancellerie.

Atelier de Typographie,
Reglure et Reliure

GAUFRAGE, RELIEF ET CAMEE

Encoignure Notre-Dame et St-Pierre.

MONTREAL

Tel. Bell Main 444. Tél. Bell, Main 443

Boite Postale 1363

Téléphone Main 7073

Theo. Lafleur

LIVRES DE DROIT

EDITEUR, IMPORTATEUR ET RELIEUR

Spécialité:

RELIURE DES RAPPORTS JUDICIAIRES

56, RUE NOTRE-DAME EST

MONTREAL, Canada.

P.-V. Rougier

A. Décar

Rougier Freres

(Cie Incorporée)

IMPORTATION DE

PRODUITS FRANCAIS

Maison d'Achat: 9, Place des Vosges, Paris

Siège Social:

63, rue Notre-Dame Est, Montreal

Commerce

Tel. Bell Main 4912.

P. A. CAGNON

Comptable Licencé

Chambres 515, 516 et 518,
Edifice Banque Québec.

11, PLACE D'ARMES
MONTREAL.

Tel. Main 575 St-Louis 1029

Résid. 823 Ave. Delorimier

A. N. T. CHAMBERLAND

COURTIER EN ASSURANCE,

Représentant la Société d'assurance
Vie Equitable de New-York au Canada
112 Rue St-Jacques.

Edifice Liverpool, London and Globe

H. Beauregard

Entrepreneur Général

70, ST-JACQUES

MONTREAL

TEL. MAIN 735

GRAINES DE CHOIX

Pour Jardins et Fermes

Graines de Légumes et de Fleurs
de toutes sortes. Arbres Fruiti-
ers et d'Ornement. Outils et
Accessoires de Jardinage. :: ::

Catalogue Illustré GRATIS sur demande.

DUPUY & FERGUSON

Marchands-Grainiers

38 Place Jacques-Cartier, - MONTREAL

C. E. Racine & Cie

COURTIERS EN DOUANE

SUITE 121

"Edifice Board of Trade" MONTREAL

Phones: (Uptown 4146) Etabli en 1882
(Uptown 1044)

ERNEST LEMIRE

Importateur et Marchand
DE BOIS ET CHARBON
EN GROS ET EN DETAIL

963, rue St-Jacques, MONTREAL

Succursales:

Coin St-Denis et Carmel

Téléphone St-Louis 2149

208, rue Guy

Vivraison dans toutes les parties de la Ville
sans charges extra.



**BECS
INTENSIFS
VISSO**

LES PLUS ECONOMIQUES
A louer ou a vendre par
THE LYON GAS SAVING Limitée
Tel. Main 7902

RAMSAY & KELLY

Materiaux de Construction

Chaux, Briques, Sable, Gravois, Couleurs
à Mortier, etc.

Platre et Ciment à Mu- "ALP"

510-511 EDIFICE BANQUE QUEBEC
MONTREAL.

Tel. Main 3525 - Tel. St-Louis 1501

SUCCURSALE:

Coin Durocher et C. P. R. Track.

Lorsque vous irez à

QUEBEC

Et vous tenez à être
bien logé, essayez le



Le site est idéal: Nous avons des chambres magnifiquement meublées, pourvues de tout le confort que requiert un hotel moderne—Eau chaude et eau froide, et téléphone Bell à longue distance dans chaque chambre.

Les visiteurs trouveront le St-Louis de leur goût. Notre table est surtout à remarquer et nous avons des concerts donnés par un orchestre spécial tous les jeudis et dimanches soirs.

Si vous voulez goûter le repos et vous régaler, mettez-nous à l'épreuve.

ÉCOLES DU SOIR

Les écoles gratuites du soir, sous contrôle du gouvernement, sont ouvertes à Montréal et à Québec, du premier octobre au premier mars chaque année.

On y enseigne le Français, l'Anglais, le Calcul, l'Écriture et la Comptabilité.

MONTREAL ET BANLIEUE

Les écoles sont sous la direction de M. J. Bergeron, 119, rue Mentana.

QUEBEC

Les écoles sont sous la direction de M. l'abbé Th. G. Rouleau, principal de l'École Normale Laval.

LE "PRET IMMOBILIER, Limitée"

244 RUE STE-CATHERINE EST

Phone Bell Est 5779

MONTREAL.

BUREAU DE DIRECTION:

Président: M. J.-A.-E. Gauvin, pharmacien, ancien échevin; Vice-Président: M. L.-A. Lavallée, maire de Montréal; Secrétaire-Trésorier: M. Arthur Gagné, avocat; Directeurs: M. L.-E. Geoffrion, ancien président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, membre de la Comm. Ion du Havre de Montréal; M. le Dr J.-O. Goyette, ancien maire de Magog; M. le Dr P.-P. Renaud, capitaliste; M. F.-E. Fontaine, directeur-gérant de "The Canadian Advertising Limited"; Gérant: M. L.-W. Gauvin, ex-inspecteur et surintendant de la Metropolitan Life Ins. Co.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CAPITAL

pour acheter une propriété ou pour bâtir. Inscrivez-vous au "Prêt Immobilier, Limitée," qui vous prêtera ce capital sans intérêt, avec grandes facilités de remboursement.

Les facilités de remboursement des prêts faits à ses membres par le "Prêt Immobilier, Limitée" sont telles qu'elles représentent à peu près l'intérêt que l'on aurait à payer sur un emprunt ordinaire.

REPRESENTANTS DEMANDES.—Le "Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agents dans tous les Districts et est disposé à entrer, en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

Ecrivez ou téléphonez pour avoir la brochure explicative gratuite.

ROYAL EXCHANGE

ETABLIE EN 1720

Assurance de Londres, Angl.

Transige les
Polices sur
les Accidents
et la
Maladie.

La res-
ponsabilité
des
employés.

La res-
ponsabilité
pour les
élévateurs.



La res-
ponsabilité
du
camionage.

Les res-
ponsabilités
publiques,
et les res-
ponsabilités
en
général.

Assurance contre le feu, le vol, l'explosion, dommages des automobiles, dommages aux personnes.

FEU

Pertes payées depuis l'Organisation au-delà de \$250.000.000

DIRECTEURS CANADIENS:

H. V. MEREDITH, Ecr., Montreal — E. P. LACHAPPELLE Ecr., M.D., Montreal
J. S. HOUGH, Ecr., Winnipeg

Bureau-Chef pour le Canada: EDIFICE ROYALEXCHANGE

Mr. ARTHUR BARRY, Gérant Local

Coin des rues St. François-Xavier et St-Sacrement.

MONTREAL.

modeste, puisque l'on sent au sommet de certains de ces bâtiments, tels que le fameux "Fer à repasser" de la 23e rue, une légère oscillation par les grands vents. C'est même pour cette raison qu'il a été difficile de louer les bureaux situés au faîte du "Flat Iron." L'Opposition qui se manifeste de divers côtés contre cette "marche vers le haut" a sa source, partie dans des considérations d'esthétique, partie dans l'intérêt des affaires. Tant que les grattage ne sortaient pas du *Business district*, ils ne nuisaient pas beaucoup à l'apparence générale de la métropole; on pourrait même dire, au contraire, qu'ils donnent à l'extrémité sud de la ville un cachet *sui generis*, une apparence quasi fantastique, profondément impressionnante pour les

gens arrivant par mer. Mais quand on applique le même principe aux bâtiments d'appartements du quartier des résidences, la question change d'aspect. Les personnes les moins difficiles en matière de style architectural commencent à protester contre l'envahissement des boulevards ou de la 5e Avenue par ces immenses cubes de maçonnerie d'une laideur uniforme, cachant le jour aux habitations ordinaires et donnant à la ligne de ciel des rues une irrégularité lamentable. L'argument contre les gratte-ciel tiré de l'intérêt des affaires repose sur l'encombrement continu des ascenseurs à marchandises, toujours insuffisants à assurer le service; et aussi sur ce fait que l'énorme valeur de ces édifices jette la perturbation dans les prix de loyer du sol. Le propriétaire, en effet, ayant la perspective de louer son terrain, à un taux formidable, aux sociétés bâtissant des maisons à 30 ou 40 étages, lesquelles rapportent gros, demande de telles sommes que les commerçants ou industriels désireux de construire un bâtiment de proportions modestes sont dans l'impossibilité de trouver une location convenable.

Le problème est malaisé à résoudre. En tout cas, la municipalité étudie un projet d'ordonnance, en vertu duquel la cité serait divisée en zones; dans chacune de celles-ci la hauteur minima des édifices serait déterminée par la nature de la section, sa conformité physique, etc. C'est à peu près tout ce qu'on peut faire en l'espèce, et il faudra s'estimer heureux si l'ordonnance est votée, étant donné l'opposition acharnée des spéculateurs sur immeubles, très puissants à New-York.

Les Travaux de la Chambre

L'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce a eu lieu le mercredi, 12 février 1913.

Etaient présents:—MM. le Lieut.-Col. A. E. Labelle, président élu; Adélar Fortier et S. D. Joubert, Vice-Présidents, Son Honneur le Maire Lavallée, et MM. Georges Gonthier, Trésorier, W. U. Boivin, Secrétaire, Damase Masson, C. H. Catelli, Joseph Fortier, Ludger Gravel, Alex. Desmarteau, Alph. A. Granger, J. O. Labrecque, L. C. de Tonnancour, Jos. Filiatrault, Rod. Bédard, Léon Gagné, Emile Rolland, L. N. Veilleux, Henri Viau, J. H. L. Marcell, Dr. J. C. Poissant, J. T. Armand, A. H. Hardy, L. E. Jalbert, Louis Perron, N. Simoneau, Nap. Deschamps, Oscar Loïselle, J. G. A. Fillion, A. P. Frigon, A. N. T. Chamberland, J. A. Perras, N. Fari-beault, C. A. Lefebvre, René T. Leclerc, L. J. Rivent, H. Dubreuil, W. K. de Kappelle, Jas. Brodie, Frank Pauzé, J. C. G. Contant, Lambert de Roode, Arthur Lemont, secrétaire-conjoint.

La séance est ouverte sous la présidence de M. L. C. De Tonnancour.

Les procès-verbaux des séances des 8 et 22 janvier sont lus et adoptés.

Proclamation des Conseillers Elus.—Le secrétaire donne ensuite lecture du rapport des scrutateurs proclamant élus conseillers: MM. J. B. Baillargeon, Rodolphe Bédard, Arthur Berthiaume, L. O. D'Argencourt, Alexandre Desmarteau, L. C. De Tonnancour, Oscar Dufresne, Joseph Fortier, Joseph Filiatrault, A. P. Frigon, Léon Ga-

gné, J. O. Gareau, Alph. A. Granger, Ludger Gravel, J. O. Labrecque, A. S. Lavallée, C. E. Martin, Frank Pauzé, Emile Rolland, Eugène Tarte.

Rapport du Président sortant de charge.—M. de Tonnancour annonce que le rapport du président sortant de charge est contenue dans le "Bulletin" numéro de février déposé sur la table, et demande qu'on propose son adoption.

Sur proposition de MM. Ludger Gravel et A. H. Hardy, ce rapport est adopté.

Rapport du Trésorier.—Invité à rendre compte des finances de notre Chambre, M. Georges Gonthier dresse le bilan des opérations de l'année, puis fait une intéressante revue comparative depuis 1903, démontrant que la situation financière est des plus propres, mais faisant remarquer toutefois que le paiement des contributions aurait dû être plus considérable. Il termine en invitant les membres à travailler à augmenter l'effectif de nos sociétaires, et par là le chiffre des revenus de notre institution.

Puis, sur proposition de M. le Lt-Col. A. E. Labelle, appuyé par M. Joseph Fortier, l'assemblée vote l'adoption du rapport de M. Gonthier.

Rapport du Secrétaire.—Le président invite les membres à prendre connaissance du rapport de M. W. U. Boivin, secrétaire, publié dans le numéro de février du "Bulletin" déposé avec le rapport du président sortant de charge, et sur la proposition de MM. Adélar Fortier et Emile Rolland, ce rapport est également adopté.

Assermentation du Président et des deux Vice-Présidents.—A ce moment de la séance, M. L. C. De Tonnancour invite M. le Maire Lavallée à recevoir le serment d'office de M. le Président et MM. les Vice-Présidents.

Ce cérémonial accompli, les nouveaux officiers et MM. les Conseillers sont invités à prendre leur siège et M. De Tonnancour cède le siège présidentiel à M. Labelle qui a à ses côtés: MM. Adélar Fortier et S. D. Joubert, les Vice-Présidents.

Discours-Programme de M. Labelle.—M. le Lieut.-Col. A. E. Labelle donne ensuite lecture de son discours-programme dont on trouvera le texte au "Bulletin de mars.

Après avoir remercié les membres de l'honneur qui lui est rendu, M. Labelle souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et exprime le regret qu'il a de l'absence de son prédécesseur, M. Armand Chaput, auquel il aurait voulu exprimer toute la gratitude de la Chambre pour le zèle qu'il a déployé au cours de son terme d'office.

M. Labelle définit son programme en annonçant le projet de réorganisation des comités actuels de la Chambre en cinq grandes commissions, à savoir: 1o. la commission d'importation; 2o. la commission d'exportation; 3o. la commission de Législation; 4o. la commission des transports; 5o. la commission interprovinciale. De plus il demande la formation d'un comité de recrutement qui fera une grande campagne de propagande.

En terminant, M. Labelle dit qu'il travaillera aussi à la réalisation de certains vœux exprimés par M. Chaput deat l'expiration du terme d'office est arrivée trop tôt; et il invite messieurs les journalistes à donner comme par le passé, le plus de publicité possible à notre institution.

Ce discours-programme fut accueilli avec beaucoup de faveur.

Allocation des Vice-Présidents.—M. Adélar Fortier, invité à dire quelques mots, insiste sur le devoir pour les hommes d'affaires, de se grouper de plus en plus dans des associations comme la nôtre, afin de mieux protéger le commerce et à plus le développer.

M. S. D. Joubert corrobore les mêmes déclarations, puis assure ses collègues de tout son dévouement.

La construction d'un pont entre l'île de Montréal et la terre ferme près de Vaudreuil.—M. le Lt-Col. A. E. Labelle invite la Chambre à prendre en considération une requête de la "Commission d'une route interprovinciale" à l'effet de prier le gouvernement de relier l'île de Montréal à la terre ferme par un pont qui serait construit à un endroit dans le comté de Vaudreuil.—Cette question fut référée au comité des Transports.

Admission de nouveaux Membres.—Les personnes suivantes sont admises membres de cette Chambre, savoir:—MM. J. F. Boulais, Financier, présenté par M. Isaïe Préfontaine, Dr. Henri Larnier, Directeur de l'Institut de Physiothérapie, par M. Arthur Lemont, E. S. Mathieu, notaire, de Terrebonne, par M. Jos. Filiatrault; Hector Quevillon, manufacturier, par M. L. O. D'Argencourt, L. P. Rolland, industriel, par M. Emile Rolland; E. C. Vidricaire, financier, par M. Isaïe Préfontaine.

Et la séance est levée.

Assemblée du Conseil, 20 février

Le conseil de la Chambre élu le 12 février 1913, a tenu sa première réunion le jeudi, 20 février, sous la présidence de M. le Lieut-Col. Labelle, président, ayant à ses côtés: MM. Adélar Fortier, 1er Vice-Président et S. D. Joubert, 2ème Vice-Président.

Étaient aussi présents:—MM. Damase Masson, C. H. Catelli, Jos. Ethier, L. J. A. Surveyer, Jos. Fortier, L. C. De Tomancour, Alph. A. Granger, Ludger Gravel, Louis Jos. Loranger, C. R.; Léon Garneau, C. R.; Emile Rolland, Rod. Bédard, A. S. Lavallée, J. O. Labrecque, L. O. D'Argencourt, Frank Pauzé, N. Simoneau, Eugène Tarte, A. N. T. Chamberland, J. C. G. Contant, Lambert de Rode, Arthur Lemont, Secrétaire-adjoint.

Le conseil adopte le procès-verbal de la dernière réunion du 29 janvier.

Courrier.—Au courrier, on prend connaissance d'un cablegramme de M. Armand Chapat, qui, de Bordeaux (France) exprime ses félicitations aux présidents et aux nouveaux élus de la Chambre.

Le Très Hon. M. Borden accuse réception de la requête de notre Chambre touchant les amendements à la loi d'immigration et de naturalisation.

M. le notaire E. S. Mathieu, de Terrebonne, écrit pour nous faire savoir qu'il est heureux d'avoir été admis membre de notre Chambre, et qu'il désirait depuis longtemps le devenir.

La Commission des Chemins de fer nous annonce qu'elle tiendra une séance à Montréal le 27 février au Palais de Justice, et invite notre Chambre à se faire représenter.

M. A. Langevin, secrétaire du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie invite le président et les conseillers de la Chambre à assister à la première assemblée publique de cette association, au Monument National, le 2 mars prochain.

La Chambre de Commerce française de Montréal nous informe qu'une exposition internationale d'alimentation

de cuisine et d'Hygiène aura lieu à Lyon (France) du 1er au 18 mai prochain, et elle invite les négociants canadiens à exposer divers produits, tels que les blés, les grains, les fromages, les conserves de poisson, etc... Cette question est référée au comité des "Expositions et Musées."

MM. Lecours & Lanctôt, pharmaciens, nous écrivent, pour se plaindre de la livraison des colis postaux venant de France, et demandent à notre Chambre d'intervenir pour remédier à cet état de choses. Référé au comité des Transports.

L'association des manufacturiers canadiens (branche de Montréal) invite la Chambre à nommer des représentants à une conférence des principaux corps commerciaux de Montréal en vue d'étudier les moyens à prendre pour entreprendre une campagne pour prévenir les incendies. Le conseil décide d'inviter le comité des "Affaires municipales" à nommer les délégués de la Chambre.

Formation des comités.—Le conseil se forme ensuite en comité général pour la formation des divers comités sous la présidence de M. Damase Masson. Ce travail terminé, M. le Lieut-Col. Labelle reprend son siège.

On trouvera le résultat de ce choix dans le numéro de mars.

Nomination des auditeurs.—Sur proposition de MM. L. O. D'Argencourt et Eugène Tarte, le conseil nomme MM. Nap. St. Amour et Eugène Prévost, auditeurs de cette Chambre pour l'année 1913-1914.

Une ligne de navigation entre le Canada et les Indes Occidentales.—M. le président fait rapport qu'à la suite d'une invitation reçue du Board of Trade, il a cru devoir aller en délégation à Ottawa avec MM. Adélar Fortier et Arthur Lemont, pour représenter la Chambre auprès du conseil des Ministres pour obtenir que Montréal devienne le port terminus de la ligne de navires qui sera établie entre les Antilles et le Canada, à la suite du traité qui sera conclu avec les Indes. Halifax voudrait devenir ce terminus, mais vos délégués ont exprimé l'opinion que ce fait serait de nature à entraver le développement du commerce avec les Indes Occidentales, à cause du coût élevé du transport entre Montréal, qui est le plus grand centre de distribution et Halifax, qui serait le point d'expédition. D'autre part, vos délégués ont fait observer que les exportateurs des deux pays se verraient obligés de choisir le port de New-York au lieu de celui de Halifax; ce qui sera au détriment du Canada. Les délégués de la Chambre de Commerce accompagnaient ceux du Board of Trade, de l'Association des Manufacturiers Canadiens et du Conseil de Ville de Montréal.

Le Premier Ministre a promis de donner sa plus sérieuse considération à cette affaire.

Invitations à l'Hon. L. P. Pelletier et à Sir Wilfrid Laurier à donner des conférences sous les auspices de la Chambre.

Le président fait aussi rapport que vos délégués ont invité l'hon. L. P. Pelletier, ministre des Postes, et Sir Wilfrid Laurier, Ex-Premier Ministre, à venir donner des conférences sous les auspices de la Chambre. Tous deux ont accepté cette invitation. L'hon. L. P. Pelletier viendra parler sur les "Colis postaux" dans quelques semaines; et Sir Wilfrid Laurier, aussitôt que la session sera prorogée, et annoncera plus tard le sujet de sa conférence.

Proposition d'un nouveau membre.—M. Edouard Montpetit, avocat et secrétaire du comité France-Amérique,

La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal

(soixante-sixième rapport annuel des affaires de la Banque)

L'assemblée annuelle de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal a eu lieu le 10 février 1912, alors que le rapport suivant a été présenté :

Aux Actionnaires,

Messieurs :

Vos Directeurs ont le plaisir de vous soumettre le soixante-sixième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations pendant l'année expirée le 31 décembre 1912.

Les profits nets de l'année sont de \$232,433.00., auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits et Pertes de l'année dernière, soit \$51,049.22, ce qui forme un ensemble de \$283,482.26. Sur cette somme il a été payé quatre dividendes trimestriels à nos actionnaires, et \$100,000.00 ont été portés au compte de la Réserve, laquelle est maintenant de \$1,250,000.00. Cela laisse au crédit du compte des Profits et Pertes un solde de \$23,482.26 à reporter à l'année prochaine.

Dans la triste catastrophe du paquebot "Le Titanic" la Banque a eu à déplorer la mort de son Vice-Président, feu H. Markland Molson, dont la haute compétence dans les affaires, jointe à une longue expérience dans le commerce de banque, était d'un grand avantage à cette institution.

La place de feu M. Molson au bureau de direction a été remplie par l'élection de M. F. W. Molson, et l'Honorable Robert MacKay a été nommé Vice-Président.

Comme de coutume, l'inspection des livres et de l'actif de la Banque a été faite avec soin, et plusieurs fois pendant l'année.

Le rapport des Auditeurs et le bilan sont maintenant devant vous.

J. ALDRIC OUIMET,

Président.

ACTIF	Etat des affaires de la Banque au 31 Décembre 1912	PASSIF
Espèces en caisse et dans les Banques. \$3,301,365.54		Montant dû aux déposants .. \$30,713,398.34
Obligations du Gouvernement du Canada et intérêt accru.. 2,517,845.83		Montant dû aux Receveur Général. 93,341.86
Débitures du Gouvernement Provincial .. 484,785.86		Montant dû au Fonds de Charité. 180,000.00
Débitures de la Cité de Montréal et autres débitures Municipales et scolaires .. 15,727,528.59		Montant dû à Comptes divers. 201,752.15
Autres obligations et débitures. 1,727,804.27		<u>\$31,181,042.33</u>
Valeurs diverses .. 227,000.00		
Prêts à demande et à courte échéance garantie par des valeurs en nantissement. 8,768,046.65		
Fonds de charité, placé sur débitures municipales, approuvées par le Gouvernement Fédéral... 180,000.00		
	<u>\$32,904,376.74</u>	
Immeubles de la Banque (bureau principal et treize succursales.. 475,000.00		AUX ACTIONNAIRES :
Autres titres.. 23,147.87	<u>498,147.97</u>	Capital (souscrit \$2,000,000) payé. \$1,000,000.00
	<u>\$33,402,524.61</u>	Fonds de Ré Réserve.. 1,250,000.00
		Profits et pertes.. 23,482.26
		<u>2,273,482.26</u>
		<u>\$33,402,524.61</u>
Contrôlé et trouvé conforme,		A. P. LESPERANCE
A. CINQ-MARS, C.A.,		Gérant.
P. C. SHANNON, C.A.,	Auditeurs.	

L'hon. J. Ald. Ouimet occupait le fauteuil, et M. A. P. Lespérance agissait en qualité de secrétaire.

Les directeurs sortants furent réélus, le bureau se composant de : l'hon. J. Ouimet, l'hon. Robert Mackay, MM. Richard Bolton, G. N. Moncel, Robert Archer, l'hon. R. Dandurand, l'hon. C. J. Doherty, l'hon. sir Lomer Gouin, Donald A. Hingston, F. W. Molson.

A une assemblée subséquente du Bureau, l'hon. J. A. Ouimet a été réélu président et l'hon. Robert Mackay, vice-président.

M. P. J. McCaffrey, secondé par M. Maguire, proposa un vote de remerciements au gérant et au personnel de la Banque pour leur bon travail durant l'année.

MM. A. Cinq-Mars et P. C. Shannon furent réélus auditeurs pour l'année courante.

est présenté à l'admission par M. Arthur Lemont secrétaire-adjoint.

Et la séance est levée.

Séance du conseil, 26 février.

Le conseil de la Chambre a tenu sa réunion régulière le mercredi, 26 février 1913.

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Adé-
lard Fortier, M. le Lt.-Col. Labelle ayant pris plus tard
le fauteuil présidentiel.

M. S. D. Joubert, 2ème vice-président, assistait aussi
avec MM. W. U. Boivin, secrétaire, Damase Masson, Lud-
ger Gravel, Isaie Préfontaine, Jos. Fortier, Rod. Bédard,
Jos. Ethier, J. O. Labrecque, Frank Pauzé, A. A. Granger,
Emile Rolland, J. A. E. Gauvin, Louis Perron, Etienne
Blanchard, Trefflé Charpentier, L. J. Rivet, L. C. De
Tonnancour, A. S. Lavallé, F. B. Drouin, Henri Viau,
J. T. Armand, Alex. Prud'homme, Léon Gagné, J. G. A.
Filion, Comte de Sars-le-Comte, A. H. Hardy, Lambert
de Rhode, J. C. G. Contant, Arthur Lemont, secrétaire-
adjoint.

Le procès-verbal de la séance précédente fut lu et adop-
té.

Courrier.—Le courrier contenait une lettre de l'hon. L.
P. Pelletier, annonçant qu'il choisirait plus tard la date
de sa conférence sur les colis-postaux.

Un avis de la Commission des Chemins de fer rappelant
qu'elle siégera à Montréal, le jeudi, 27 février pour en-
tendre une réclamation de la Fédération des Chambres
de Commerce. M. Léon Gagné fut choisi pour repré-
senter la Chambre et la Fédération, étant le promoteur de
la mesure qui fera le sujet de la discussion.

L'Advertisizing Club de Baltimore annonce l'ouverture
de la 9ième Convention annuelle de l'"Associated Advertis-
izing Clubs" d'Amérique et invite notre Chambre à se faire
représenter.

La Chambre de Commerce de Québec nous adresse un
exemplaire de son rapport annuel et demande des nou-
velles du projet de voyage en Europe.

La Chambre de Commerce française de Montréal nous
communiquent les règlements de l'Exposition Internationale
d'Alimentation qui sera tenue à Lyon (France) du 1er au
18 mai prochain.

M. E. C. Whitman, de Canso, président du Board of
Trade de cette ville, demande des renseignements sur le
voyage en d'Europe.

*Pour rendre justice à la Chambre de Commerce du dis-
trict de Montréal.*—M. Ludger Gravel fait remarquer que
les bulletins hebdomadaires du Ministère du Commerce
contiennent un avis aux hommes d'affaires les invitant
à s'adresser aux secrétaires de plusieurs Boards of Trade
du Canada pour se procurer des renseignements commer-
ciaux, et que le nom de la Chambre de Commerce du Dis-
trict de Montréal n'est pas mentionné; et M. Gravel sug-
gère que cette omission soit rectifiée. Adopté.

Une ligne courte entre l'Irlande et le Canada.—M. Adé-
lard Fortier, au chapitre des matières nouvelles, invite
M. L. J. Rivet à présenter au conseil M. Robert Worthing-
ton qui veut le saisir d'un important projet.

Après quelques observations préliminaires de M. Rivet,
M. Worthington, qui est un grand constructeur de che-
mins de fer en Irlande, expose son projet, qui consiste à
établir un ligne de navigation entre Galway en Irlande et
Halifax. Cette ligne réduirait à trois jours et demi la
traversée entre le vieux et le nouveau monde; ce qui serait

un avantage très précieux pour le commerce, pour le
service postal et pour les voyageurs. M. Worthington
demande l'appui moral de notre Chambre, comme il a ob-
tenu déjà celui de plusieurs institutions commerciales.

M. Fortier remercie M. Worthington et l'assure que
notre Chambre donnera toute son attention à l'étude de
ce projet qui est référé au comité des Transports.

Pour mieux protéger les déposants dans les banques.—
M. J. T. Armand soumet au conseil un intéressant projet
qui a pour objet de donner droit aux déposants d'avoir
voix au bureau de direction des banques. M. Armand
voudrait assimiler les déposants aux actionnaires, pré-
tendant qu'ils sont plus intéressés que les actionnaires à
la bonne administration des banques. Il prétend aussi
que les banques ne donnent pas assez de sécurité aux
déposants qui malgré la double responsabilité des ac-
tionnaires, ne sont pas suffisamment protégés. M. Ar-
mand voudrait faire accorder un vote aux déposants pour
chaque montant de \$200. possédés dans les banques chaque
mois.

Cette proposition donne lieu à un intéressant échange
de vues entre quelques membres présents, puis elle est
référée au comité de Législation.

A propos du privilège des propriétaires de magasins.—
M. Adé-
lard Fortier amène ensuite une question fort im-
portante: celle de faire diminuer le privilège des pro-
priétaires de magasins. La loi actuelle pourvoit que le
propriétaire d'un magasin a droit à son loyer pour douze
mois écoulés et douze mois à venir; ce qui assure au pro-
priétaire l'avantage d'être payé de préférence dans une
faillite et cela au détriment des marchands de gros qui
auront fourni la marchandise et qui se verront contraints
de ne prendre qu'une fraction de leur créance. On de-
vrait réduire à six ou trois mois le privilège des proprié-
taires pour l'année écoulée.

M. Fortier déclare qu'il n'a pas l'intention de faire
résoudre cette question tout de suite; il veut seulement la
soumettre pour l'inscrire à l'ordre du jour des comités,
taïres, marchands de gros et marchands de détail, à venir
la discuter à loisir; puis il invite M. W. U. Boivin, repré-
sentants les marchands-détailliers, à exprimer ses vues.

M. Boivin se déclare opposé à cette proposition, pré-
tendant que le détailleur n'arriverait pas souvent à se
maintenir s'il était forcé de payer son loyer tous les mois;
en obtenant un peu de délai de son propriétaire, il peut
mieux faire face à ses obligations pressantes, et payer
ainsi ses fournisseurs.

M. le Lieut.-Col. A. E. Labelle signale aussi le fait
que souvent des employés de magasins consentent à ne
pas se faire payer régulièrement, et cela encore au détri-
ment des fournisseurs, puisque la créance de l'employé
étant privilégiée, elle est payée au plein montant.

La discussion terminée, la question est référée au comité
des présidents.

Proposition de nouveaux membres.—Les personnes sui-
vantes sont ensuite proposées comme membres de cette
Chambre, savoir:—MM. H. E. Midgley, comptable licen-
cié, présenté par M. Geo. Gonthier, trésorier; A. Chrétien-
Zaugg, pharmacien, présenté par M. W. U. Boivin,
secrétaire; Téléphore Latourelle, Jr., maître-plombier;
présenté par M. A. S. Lavallée, pour être admis lors de la
prochaine assemblée.

Et la séance est levée.